CONGO

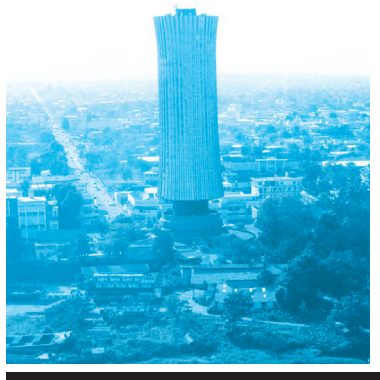

L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN

AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N°4157 - VENDREDI 31 DÉCEMBRE 2021

FINANCEMENT

Le Figa va accompagner six structures de microfinance

Le directeur du Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement des très petites, petites et moyennes entreprises et de l'artisanat (Figa), Armel Fridolin Mbouloukoué, a signé le 29 décembre à Brazzaville des conventions d'octroi des garanties de financement avec les responsables de six établissements de microfinance.

Ces conventions, d'une durée d'un an, devraient permettre de promouvoir des services financiers de proximité adaptés aux besoins des structures bénéficiaires, à savoir la Mucodec, La Congolaise de microfinance, Express union, Hope Congo, le groupe Chardon Farell et Naticred. *Page 7*

L' échange de parapheurs entre le directeur général du Figa et le responsable de la Mucodec/Adiac

CONGO-CAMEROUN

Une voie bitumée relie désormais Brazzaville à Yaoundé

Le chainon routier Sangmelima-Ouesso/DR

La capitale de la République du Congo vient d'être connectée à celle du Cameroun par une route asphaltée avec la mise en service, du côté camerounais, des derniers segments du tronçon Ouesso-Sangmélima (321,5km). Cette voie qui vient accélérer l'intégration sous-régionale fait partie des maillons du corridor continental devant relier les villes de Lagos au Nigeria et Mombasa au Kenya. Le projet a bénéficié de l'appui de la Banque africaine de développement et d'autres partenaires. *Page 2*

EDITORIAL

Bonne année !

Page 2

ASSAINISSEMENT

Les FAC offrent des engins à la mairie de Brazzaville

Les Forces armées congolaises (FAC) ont remis, le 29 décembre à la municipalité de Brazzaville, des camions bennes, des tractopelles et autres engins utiles pour l'assainissement de la capitale.

Selon le directeur général des Affaires stratégiques et de la coopération militaire, le colonel Jean Aimé Ignoumba, *« ces engins sont destinés à apporter la contribution des FAC à l'opération de salubrité engagée par la mairie de Brazzaville ».* *Page 9*

MUSIQUE

La rumba inscrite au patrimoine de l'Unesco, mais beaucoup reste à faire

Le ministre de la Culture et des Arts, Dieudonné Moyongo, a édifié le 30 décembre, au cours d'un déjeuner de presse à Brazzaville, les journalistes sur le parcours ayant conduit la rumba congolaise à être inscrite au patrimoine immatériel de l'Unesco. Cependant, il a insisté sur la stratégie que les deux Congo devraient mettre en place pour sauvegarder cet acquis. Il s'agit notamment de mettre en place un cadre juridique et réglementaire ; des modalités de formation des jeunes musiciens et d'encourager les recherches sur la rumba et de construire des infrastructures répondant aux exigences de la sauvegarde et de la promotion de la musique.

Page 16

ÉDITORIAL

Bonne année !

Ainsi donc s'achève ce soir, à 24 h très précisément, l'année 2021 pour le moins agitée que nous avons vécue individuellement et collectivement. Douze mois qui resteront inscrits en lettres rouges dans l'Histoire de l'humanité en raison de l'aggravation continue de la pandémie du coronavirus et de la montée inquiétante des tensions dans plusieurs régions de la planète. Mais douze mois qui ont vu aussi notre espèce prendre – et, convenons-en, ce n'est pas rien – la pleine mesure des dangers que lui fait courir le dérèglement climatique provoqué par sa suractivité.

Vous qui lisez chaque jour ce quotidien dans ses différentes versions imprimées et numériques, sachez que nous serons à vos côtés tout au long de l'année 2022 dont nous allons fêter cette nuit l'avènement. Plus que jamais, en effet, la femme et l'homme, où qu'ils vivent à la surface du globe terrestre, ont besoin d'être tenus informés de façon objective de ce qui se passe tout à la fois dans leur environnement immédiat, dans l'espace géographique qui les entoure, mais également dans la communauté mondiale tout entière.

Cette attente est d'autant plus forte aujourd'hui que les nouvelles technologies ont effacé purement et simplement, ces dernières années, le temps comme l'espace. Une réalité bien concrète dont les conséquences se font de plus en plus sentir dans la vie quotidienne de chacun comme le démontre l'expansion continue de la covid 19 et de ses multiples variants. Mais qui démontre aussi l'importance que prennent les médias professionnels sur tous les continents dans un temps où la multiplication des réseaux sociaux s'accompagne d'une expansion des fausses nouvelles – les « fake news » – qui elle-même déstabilise les sociétés humaines.

S'il est vrai que dans le temps présent nous sommes confrontés, comme de nombreux acteurs de la société civile, à de sérieux problèmes résultant directement de la crise économique que vit le Congo et ses frères africains, il l'est tout autant que nous ne baisserons pas les bras et que nous poursuivrons sans désemparer sur la voie que nous suivons depuis plus de vingt ans : observer l'actualité avec la plus grande attention et en rendre compte de façon objective.

Très bonne année 2022

Les Dépêches de Brazzaville

CORRIDOR YAOUNDÉ-BRAZZAVILLE

Mise en service de la boucle Sangmelima-Ouesso

Le chainon routier Sangmelima-Ouesso/DR

La capitale Brazzaville est désormais reliée à la première ville du Cameroun par une route totalement bitumée. Les derniers chaînons manquants de la route Sangmelima-Ouesso (321,5km), côté camerounais, viennent d'être ouverts à la circulation.

Le tronçon routier mis en service est composé de Sangmelima-Bikoula (85 km), Bikoula-Djoum (38 km) ; Djoum-Mintom (98 km) ; Mintom-Lélé (67,50 km) et Lélé-Ntam-Mbalam (53 km), soit 321,5 km de routes aménagées.

L'ouvrage est doté de stations de pesages et des aires de repos pour les transporteurs. Il a été inauguré, le 22 décembre, par le ministre camerounais des Travaux publics, Emmanuel Nganou Djoumessi, en présence notamment du partenaire de la Banque africaine de développement (BAD) et d'autres partenaires de la sous-région.

La BAD est, en effet, le principal bailleur de fonds du projet de la route Sangmélima-Ouesso qui a coûté 119,8 milliards F CFA. La finition du corridor Brazzaville-Yaoundé va contribuer à la réalisation de l'objectif de développement des deux gouvernements (camerounais et congolais), en facilitant l'intégration sous-régionale et en améliorant la mobilité dans les deux pays.

Les bénéficiaires directs du projet sont les usagers de transport ainsi que la population vivant dans sa zone d'influence (Département de la Sangha, au nord du Congo et région du sud du Cameroun). Il est attendu du projet, non seulement l'amélioration de la circulation des personnes et des biens entre les deux pays, mais aussi le désenclavement des zones à fortes potentialités économiques. Mieux, le désenclavement de la localité va favoriser l'écoulement des produits agricoles, les déplacements entre les villes de Djoum et de Mintom, ainsi que la circulation des gros porteurs en provenance du Congo-Brazzaville, afin écouler leurs marchandises au port de Douala.

Le représentant de la BAD pour l'Afrique centrale, Joseph Nguessan, a indiqué qu'au-delà des avantages que présente le projet pour le développement des échanges entre les deux pays, ce corridor renforcera l'intégration régionale en permettant l'interconnexion sur des axes routiers reliant le Cameroun, le Congo, la Centrafrique, le Gabon, la Guinée équatoriale, y compris la République démocratique du Congo.

« Aujourd'hui, c'est une fierté que de voir deux capitales de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale réunies par voie routière. C'est l'ambition de la BAD de voir ce genre d'initiatives se multiplier en Afrique centrale », a souhaité Joseph Nguessan, rapportent les médias.

Il faut noter pour mémoire que l'intégralité du corridor Brazzaville a coûté 424 millions de dollars, soit près de 228,8 milliards FCFA. Les financements ont été mobilisés par les deux pays avec l'appui de la BAD, la Banque islamique de développement, la Banque arabe pour le développement économique en Afrique, le Fonds saoudien pour le développement et le Fonds koweïtien.

Fiacre Kombo

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication :
Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS
Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :
Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE
Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués :
Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Durly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki,
Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA
Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture: Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE
Eudes Banzouzi (Chef de service)
PAO
Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL
Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES
Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION
Coordinatrice, Relations publiques :
Mildred Moukenga
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbelé Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS
Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE
Coordonnateur général:Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayououlo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)
Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE
Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE
Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC
Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

DIALOGUE SOCIAL

De nombreux dossiers inscrits à l'ordre du jour de la session de 2021

Le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, a ouvert le 30 décembre à Brazzaville, les travaux de la session ordinaire du Comité national du dialogue social, dont le but est d'évaluer les recommandations des précédentes éditions et d'examiner les nouveaux points inscrits à l'ordre du jour.

Les représentants de l'administration publique, des organisations d'employeurs et syndicales ont jusqu'au 31 décembre, l'occasion d'examiner les différents documents soumis à leur approbation. Au nombre des nouveaux points, figurent: la révision de la grille indiciaire des salaires de la fonction publique ; la création d'un fonds national pour la protection sociale ; l'extension de la sécurité sociale au secteur informel ; la mise en place d'un conseil d'administration pour la Caisse des retraites de fonctionnaires (CRF).

Il s'agira également de revoir: la réorganisation de la commission des litiges ; la relance du processus d'élection des délégués au personnel dans les entreprises et établissements relevant du code du travail ; l'actualisation de la commission sur le secteur pétrolier relative à l'utilisation de plusieurs conventions collectives dans ledit secteur.

Les autres points étant la relance des travaux de la commission mixte paritaire chargée de la négociation de la convention collective des banques et assurances et la durée du chômage technique et crise sanitaire actuelle : impact dans l'entreprise ; l'instauration d'un véritable dialogue social à travers le respect de la périodicité des sessions, conformément au décret instituant le Comité national du dialogue social.

Anatole Collinet Makosso entouré de Firmin Ayessa et Rigobert Roger Andely/DR

Le gouvernement fera, à cette occasion, deux communications. La première sur l'accord avec le Fonds monétaire international et la seconde relative à la mise en œuvre des mesures conditionnant l'accès aux administrations publiques et autres banques à la présentation obligatoire d'un certificat de vaccination ou d'un test PCR négatif : impact de ces mesures sur la relation de travail.

Les participants évalueront, par ailleurs, la mise en œuvre des recommandations issues des sessions précédentes du Comité national du dialogue social. Il s'agit, entre autres, de celles relatives à la publication de la loi n°021/89 du 14 novembre 1989 portant statut général de la fonction publique révisée et la publication du nouveau code du travail révisé.

Ils évalueront aussi la recommandation sur: la fonction publique territoriale et sa grille indiciaire des salaires ; la publication du décret fixant le salaire plancher de la fonction publique à 80 000 FCFA ; la publication du statut particulier des personnels de l'enseignement dans sa partie administrative et des textes harmonisés des enseignants ; harmonisation du montant des allocations familiales entre le secteur public et le secteur privé. Le recrutement des finalistes sortis des écoles de formation professionnelle ; la tenue des commissions administratives paritaires dans les ministères ; le reversement des cotisations sociales pour l'Etat employeur à la Caisse nationale de sécurité sociale ; le paiement des arriérés de pension de la CRF et des arriérés de salaires des établissements à budget de transfert ; la situation sociale des travailleurs des mairies du Congo ; situation des entreprises Ecair, STPU et Société des pavés du Congo sont également à évaluer.

Le dialogue social, un gage de stabilité

A cela, s'ajoutent l'augmentation des prix des denrées alimentaires de première nécessité en relation avec l'installation de plusieurs postes de péages ; le soutien financier par le gouvernement aux entreprises en difficulté du fait de la pandémie de covid-19 ; la construction d'une bourse de travail des centrales syndicales les plus représentatives.

Ouvrant les travaux, le chef du gouvernement a rappelé que le dialogue social est un attribut de la démocratie et un moyen par lequel les droits des travailleurs sont défendus, l'emploi promu et le travail rendu plus sûr. Il s'agit, pour Anatole Collinet Makosso, d'un gage de stabilité à tous les niveaux, depuis l'entreprise jusqu'à la société dans son ensemble. *« L'objectif principal du dialogue social est de promouvoir la recherche du consensus et la participation démocratique des principaux partenaires dans le monde du travail »*, a déclaré le Premier ministre.

Membre de l'Organisation internationale du travail depuis 1960, le Congo a déjà a ratifié vingt-quatre conventions de cette organisation en vigueur dont les huit conventions fondamentales. Selon le Premier ministre, vingt-sept autres conventions internationales ont reçu un avis favorable de la Cour Suprême et sont en cours d'autorisation de ratification au Parlement.

« C'est ici le lieu d'indiquer que l'essentiel des conventions relatives au dialogue social est ratifié par notre pays. L'intérêt de ces ratifications est, bien entendu, de renforcer le corpus juridique national en matière de travail », a-t-il précisé.

Parfait Wilfried Douniama

AGRICULTURE

Les bénéficiaires du Pdac satisfaits

Les groupements agricoles du Niari et de la Bouenza, bénéficiaires du soutien financier du Projet d'appui au développement de l'agriculture commerciale (Pdac), ont témoigné leur reconnaissance au projet d'avoir contribué au développement de leurs activités.

Les responsables des plans d'affaires financés à 90% par le Pdac se sont exprimés lors d'une descente de l'équipe du projet sur leurs différents sites de travail, les 28 et 29 décembre. Conduite par son coordonnateur, Isidore Ondoki, la délégation du projet a visité, à Nkayi, la coopérative l'As Végas, l'établissement Majoris, le Groupe Socaïm et la société Ranch Agroneg. La production des œufs de table, du miel, de la banane puis le maraîchage sont les filières dans lesquelles ils exercent.

« Notre plan d'affaires est chiffré à 19 millions FCFA. La première tranche de 11 millions FCFA reçue nous avait permis d'acheter, par exemple, les brouettes, une moto pompe, un pulvérisateur et un triporteur. On s'est également doté d'une citerne hyppo de 7500 litres. Cela nous aide beaucoup », s'est rejoui le responsable du groupe de maraîchage Socaïm, situé dans la localité de Ditadi, à 5 km de la Nationale 1.

A Loudima, par contre, le Pdac a rencontré trois groupements de producteurs de haricot (Mpassi Ngolo, Lithono et Avenir Mikassou), dont les coûts des plans d'affaires varient entre 15 et 17 millions de FCFA.

L'équipe du Pdac appréciant la moissonneuse batteuse acquise par la société Alex Farm

Les 11 millions déjà perçus, notamment par le groupement « Avenir Mikassou », lui ont permis de dessoucher ses 25 ha d'exploitation, de labourer, de construire un barrage puis d'acheter les outils de travail.

Alexandre Nkodi, responsable de la société Alex Farm, a pour sa part révélé que c'est grâce aux 60 millions FCFA apportés par le Pdac que sa structure s'est dotée d'une moissonneuse batteuse que l'équipe du projet a d'ailleurs appréciée. *« Cette machine est d'une grande importance pour nous. Sous peu, nous allons semer plus facilement 50 ha de maïs et 26 ha de soja. Nous envisageons d'étendre notre champ à 5000 ha, pour cela nous sommes en négociation avec l'Etat pour l'acquisition des terres. Actuellement, nous louons auprès des propriétaires terriens »*, a-t-il indiqué.

Concernant l'évacuation des produits sur le marché, le responsable de la société Alex Farm a poursuivi: *« On a aucun souci. Nous avons des grands acheteurs à Brazzaville et Pointe-Noire que nous n'arrivons pas encore à satisfaire car, l'offre est largement inférieure à la demande. En vue de satisfaire tant soit peu la demande nationale, nous allons aider les autres avec notre machine »*. Réagissant à l'issue des visites de ces plans d'affaires, le coordonnateur du Pdac a souligné : *« Nous sommes heureux de constater que les bénéficiaires du Pdac sont satisfaits de notre soutien. Les bénéficiaires du groupement Mikassou ont confié que tous les membres s'étaient fait construire les maisons en tôle qui sont éclairées la nuit par les panneaux solaires. Ils essaient d'améliorer leurs conditions de vie, j'en suis content »*.

Signalons qu'outre les groupements agricoles, les pistes rurales réhabilitées sur l'axe Nkayi-carrière Dolisie, Kayes-Louamba et Ditadi-Mikkassou ont également été visitées. Lancé en 2018 pour cinq ans, le Pdac, financé à hauteur de 60 milliards FCFA par la Banque mondiale, a pour objectifs d'améliorer la productivité des agriculteurs et l'accès aux marchés des groupes de producteurs et des micros, petites et moyennes entreprises agroindustrielles dans les zones sélectionnées.

Lopelle Mboussa Gassia

Communiqué de la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus covid-19 suite à sa réunion du mercredi 29 décembre 2021

La Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus covid-19 s'est réunie pour la 32e fois ce mercredi 29 décembre 2021, de 11h00 à 13h25, par visioconférence et sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat. A été invité à se joindre aux membres de la Coordination nationale, le Pr Antoine Ange Abena, président du Comité d'experts.

Deux points étaient inscrits à son ordre du jour, à savoir :

-L'examen du 32e rapport de la Task force à la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus covid-19 ;

-Les recommandations de la Coordination nationale.

I/ - De l'examen du 32e rapport de la Task force près la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus covid-19

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Firmin Ayessa, ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale, président de la Task force, abordant la situation épidémiologique mondiale, a indiqué que le contexte mondial caractérisé par la recrudescence de la pandémie à covid-19, notamment avec la montée inexorable du variant Omicron, conduisant de nombreux Etats à prendre à nouveau des mesures restrictives et à envisager l'obligation d'une dose de vaccin de rappel.

La situation épidémiologique. Au niveau mondial, dans le contexte actuel de montée fulgurante du variant Omicron, le nombre de cas confirmés de covid-19 est passé de 262 909 940 à 275 614 341 au 24 décembre 2021, soit une augmentation de 12 704 401 cas en 12 jours pour une moyenne journalière de 1 058 700 cas supplémentaires.

Pour la même période, le nombre de décès est passé de 5 224 758 à 5 366 736 décès, soit une augmentation de 141 978 décès pour une moyenne de 11 832 décès par jour. Le taux de létalité quant à lui est resté quasiment identique à celui la période antérieure (1,94%)

2. En Afrique, sur les sept derniers jours, soit du 18 au 24 décembre 2021, la région Afrique a enregistré 249 524 cas confirmés et déploré 727 décès.

3.Au Congo : au 23 décembre 2021, 309 065 personnes ont été testées, pour 20 089 cas confirmés, 1 187 cas actifs et 367 décès.

Dans la période du 18 octobre au 23 décembre 2021, 62 367 personnes ont été testées, 3 792 tests se sont révélés positifs, soit un taux de positivité de 6,46%. Au cours de la même période, 133 décès ont été enregistrés, soit un taux de létalité de 3,7%.

Du 1er au 23 décembre 2021, un total de 20 546 personnes a été testé, 828 résultats se sont révélés positifs, soit un taux global de positivité de 4,03%. Si cette tendance à la hausse se poursuit, le rythme de nouvelles contaminations pourrait atteindre au moins 286 nouvelles infections sur 7 jours, d'ici la fin de décembre 2021.

Les départements les plus touchés demeurent de loin Brazzaville, avec 12 262 cas confirmés, soit 61,03% et Pointe-Noire avec 6 902 cas confirmés, soit 34,3%.

La Coordination nationale note, pour le déplorer, qu'après la tendance à la baisse du niveau de contamination, des taux de positivité et de létalité constatés grâce à l'opération « coup de poing » le nombre de cas positifs est passé, depuis la fin de ladite opération, de 400 à 972 cas, pour atteindre 1247 cas positifs au 27 décembre 2021, soit un triplement. Cette tendance négative est en grande partie due au relâchement durant la période qui a immédiatement précédé les fêtes de Noël, durant ces fêtes elles-mêmes, puis dans les jours qui ont suivi.

La circulation de variants plus contagieux, comme le variant Omicron, plus contagieux que le variant Delta, si elle peut expliquer ce rebond important, est probablement amplifiée par le relâchement dans l'application des mesures barrières durant les fêtes de la Nativité.

A cet égard, la Coordination nationale invite les autorités compétentes à renforcer les mesures de contrôle et de surveillance du respect de ces mesures

barrières à l'orée des fêtes de la Saint Sylvestre et du Nouvel An.

Les mesures de riposte Le dépistage et le suivi épidémiologique

Après s'être vue présenter les actions menées sur la période, en matière de dépistage et de suivi épidémiologique, la Coordination nationale s'est réjouie du fait que, grâce à la coopération avec l'Allemagne, le Congo vient de se doter d'un dispositif de dépistage performant, d'une capacité journalière de 6.000 tests, ce qui le situera au-dessus du seuil de performance de 10 tests pour 10 000 habitants défini par la Région OMS Afrique.

B. La prise en charge

Notre pays totalise 15 sites dédiés à la prise en charge des patients covid-19, soit 6 du secteur public et 9 du secteur privé, implantés à Brazzaville, Pointe-Noire et Oyo.

Dans les autres départements la prise en charge est assurée par les hôpitaux de district.

La Coordination nationale rappelle à nos compatriotes que les données médicales et scientifiques collectées par les autorités sanitaires permettent d'établir que si le rebond épidémique ne s'est, heureusement, pas pour l'instant traduit par une plus grande pression sur les services hospitaliers et de prise en charge, il faut néanmoins noter que les hospitalisations de patients covid-19 concernent les personnes non vaccinées pour 92%, contre 8% des personnes vaccinées ; elle constate également que les personnes non vaccinées ont plus de risque de développer une forme sévère de la covid-19 (96% des non vaccinées présentent des formes graves de la maladie contre 3,1% chez les personnes vaccinées).

C. La vaccination

La vaccination demeure donc le moyen le plus efficace de prévention contre la covid-19.

Comme les statistiques dévoilées ici le démontrent, la vaccination, si elle n'empêche pas d'être contaminé par la covid-19, permet de se protéger des formes les plus graves, celles qui sont susceptibles d'entrainer le décès du malade. De même, la très grande majorité des cas graves hospitalisés sont des personnes non vaccinées.

Lors de son message sur l'état de la Nation prononcé ce 28 décembre 2021 devant le Parlement réuni en congrès, son excellence monsieur le président de la République déclarait à ce propos : « notre salut est dans le vaccin. L'immunité active et collective en constitue le point d'orgue. La mise en œuvre d'une riposte adéquate, principalement à travers l'adhésion massive des populations à la campagne de vaccination et le respect rigoureux des gestes barrières, par tous, placera progressivement notre pays à l'abri de l'incidence meurtrière de la pandémie de covid-19 ».

Dans la période du 9 au 23 décembre 2021, 5885 personnes ont été complétement vaccinées.

Ce chiffre réalisé en l'espace de 15 jours est en deçà de la moyenne journalière atteinte pendant l'opération coup de poing covid-19, soit 6 622 personnes vaccinées.

La moyenne journalière actuelle de 392 personnes vaccinées est la plus basse depuis le lancement de la vaccination le 24 mars 2021.

A ce stade, la Coordination nationale constate une chute brutale du nombre de vaccinations ; la vaccination est pourtant le seul moyen, avec le respect des mesures barrières et la distanciation de combattre efficacement la pandémie de covid-19. Aussi, et sur la base des orientations claires du Président de la République énoncées lors de son message précité, la Coordination nationale rappelle qu'un sursaut est nécessaire pour relancer la vaccination et renforcer, par des actions plus offensives, la sensibilisation et la communication de proximité à l'endroit des Congolaises et des Congolais.

Mise en œuvre des mesures d'assouplissement et propositions de la coordination

A l'issue de sa réunion du 10 décembre dernier, la Coordination nationale avait décidé d'assouplir certaines mesures prises antérieurement dans le cadre de la prévention de la propagation de la covid-19.

Sans préjuger du fait que la crise sanitaire persiste et qu'elle oblige les populations à maintenir la vigilance, par le respect des mesures barrières et le choix de la vaccination, les mesures d'assouplissement se justifiaient par la tendance baissière du taux de positivité constatée depuis le lancement, pour 45 jours, de l'opération «Coup de poing covid-19».

Il est encore prématuré d'évaluer la mise en œuvre de ces mesures, même si, et on vient de le voir, les premières impressions sont négatives, pour les raisons énoncées ici. La Coordination nationale avait annoncé, lors de sa réunion précédente, qu'une évaluation serait effectuée courant janvier 2022.

La Coordination nationale relève ici que l'approche des pouvoirs publics, si elle consistait depuis mars 2020 et le début de la pandémie, à mener une riposte fondée sur l'anticipation et la prévention, s'est peu-à-peu enrichie d'un nouveau pilier ; à ces deux piliers, et dans le but de concilier la nécessaire reprise économique et répondre à la résilience du peuple qui ne s'est pas démentie durant ces deux années, s'est en effet ajoutée une politique d'adaptation permanente à une pandémie et un virus imprévisibles.

Dans ce contexte, lors de sa prochaine réunion, qui se tiendra courant janvier 2022 et qui sera en grande partie consacrée à un bilan de la riposte nationale contre la covid-19 durant l'année 2021, la Coordination nationale sera amenée à proposer, le cas échéant, les mesures correctrices nécessaires.

En attendant les rapports d'évaluation des mesures d'assouplissement édictées et, tenant compte à la fois de l'évolution actuelle de la pandémie et de la circulation accélérée du variant Omicron, la Coordination nationale a retenu de nouvelles mesures et proposé la reconduction de certaines autres, et ce ainsi qu'il suit :

Au titre des nouvelles mesures : rendre obligatoire le dépistage par le test RT-PCR de tous les passagers à leur entrée au Congo par le Beach de Brazzaville et le poste-frontière de Tchiamba-Nzassi.

Prenant, en outre, appui sur les évolutions actuelles dans le domaine du dépistage de la covid-19, la Coordination nationale propose de reformuler la mesure relative à la durée du test RT-PCR, ainsi qu'il suit :

exiger la présentation, à la frontière, d'un test RT-PCR négatifde moins de 24h pour tous les passagers au départ du Congo et d'un test RT-PCR négatif de moins de 72h à l'entrée du pays, à l'exception des enfants de moins de dix ans. Au titre des mesures reconduites :

La Coordination nationale propose de reconduire les mesures ci-après :

(1) proroger l'état d'urgence sanitaire pour une nouvelle période de vingt jours à compter du 3 janvier 2022 ;

(2) maintenir le couvre-feu de 23h00 à 05h00 du matin à Brazzaville et Pointe-Noire, tous les jours de la semaine ;

(3) maintenir le port obligatoire et conforme du masque de protection ;

(4) faire observer, partout et par tous, toutes les mesures barrières ;

(5) poursuivre les campagnes de sensibilisation et de prévention ;

(6) recommander à toutes les catégories socio-professionnelles cibles de la vaccination de se faire vacciner et inviter les employeurs tant publics que privés à inciter leurs employés à en faire autant ;

(7) organiser régulièrement le dépistage des personnes les plus exposées au risque de contamination ;

(8) organiser les conditions d'un dépistage systématique des voyageurs venant de l'étranger aux points d'entrée de notre pays ;

(9) réaliser régulièrement des tests rapides antigéniques nasopharyngés dans tous les départements du pays pour le dépistage de routine de la covid-19 ;

(10) maintenir l'interdiction de l'utilisation des tests rapides antigéniques salivaires dans les points d'entrée et de sortie du territoire ;

(11) obliger, sous peine de forte amende, les transporteurs en commun (autocars, taxis, trains, bateaux, hélicoptères et avions) et privés (voiture, bateaux et avions privés) à respecter la distanciation physique et à exiger de tout passager à bord le port conforme du masque de protection individuelle ;

(12) exiger des gérants des bars, restaurants et autres lieux de rassemblement de privilégier l'accueil des clients ou du public en extérieur et d'aérer les espaces d'intérieur lorsqu'ils reçoivent de la clientèle ou du public ;

(13) faire respecter les gestes barrières pendant le déroulement de tout événement familial, notamment les mariages, veillées funèbres, levées de corps et obsèques, situations particulièrement propices à la contamination à la covid-19 ;

(14) maintenir la fermeture des boites de nuit et autres lieux de danse ;

(15) autoriser la reprise des entrainements et des compétitions de sports collectifs, tout en invitant les autorités compétentes, notamment les fédérations sportives, à s'assurer que le nombre de personnes autorisées à y assister soit de 50 personnes au maximum ;

(16) rendre obligatoire le test RT-PCR pour tous les passagers en provenance de l'étranger.

Fait à Brazzaville, le 29 décembre 2021

Pour la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus covid-19,

Le ministre de la Communication et des Médias

Porte-parole du gouvernement

Thierry Lézin Moungalla

Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 29 décembre 2021

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 29 décembre 2021 par visioconférence et sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat. Trois affaires étaient inscrites à son ordre du jour, à savoir :

Un projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo, au titre du ministère de la Justice et des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones ; Une communication de son excellence monsieur le président de la République, chef de l'Etat ; Une nomination au titre du ministère de la Jeunesse et des Sports, de l'Education civique, de la Formation qualifiante et de l'Emploi.

I/- Ministère de la Justice et des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones

Projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo

Invité par le président de la République à prendre la parole en lieu et place de M. Aimé Ange Wilfrid Bininga, ministre de la Justice et des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones en mission, M. Jean Rosaire Ibara, ministre du Contrôle d'Etat, de la Qualité du service public et de la Lutte contre les antivaleurs dans l'administration publique, a rappelé que la pandémie de coronavirus covid-19 survenue dans notre pays a conduit le président de la République à déclarer, pour une durée de vingt jours à compter du 31 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire sur toute l'étendue du territoire national par décret n°2020-93 du 30 mars 2020.

Face à la progression de la pandémie, le recours au mécanisme constitutionnel relatif à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire a été mis en œuvre à trente-et-une reprises.

Comme pour les précédentes prorogations, l'avis du Comité d'experts, qui a été sollicité, relève que la situation épidémiologique demeure préoccupante, avec l'apparition de nouveaux variants et en dépit des actions entreprises par les pouvoirs publics, ce qui justifie de reconduire l'essentiel des mesures édictées par le gouvernement dans le cadre de la riposte contre la pandémie à coronavirus covid-19.

Ainsi, une nouvelle prorogation de l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur, et qui arrive à son terme le 1er janvier 2022, est souhaitée.

L'article 157 alinéa 3 de la Constitution prévoit que « le Parlement se réunit de plein droit, s'il n'est pas en session pour, le cas échéant, autoriser la prorogation de l'état d'urgence ou de l'état de siège au-delà de vingt jours. »

C'est dans ce cadre que la discussion s'est engagée sur le projet de loi soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres.

Après discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

II/- Ministère de la Jeunesse et des Sports, de l'Education civique, de la Formation qualifiante et de l'Emploi.

Au titre des mesures individuelles, le Conseil des ministres a procédé à la nomination suivante.

Directeur Général de l'Agence congolaise pour l'emploi : M. Wilfrid Bitsy, diplômé d'études supérieures spécialisées en droit communautaire africain, expert en management des organisations.

III/- Communication de son excellence, monsieur le président de la République, chef de l'Etat, à l'endroit des membres du gouvernement

Prenant la parole, son excellence M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, a indiqué aux membres du Conseil des ministres que sa communication faisait suite à son message sur l'état de la Nation, délivré devant le Parlement réuni en congrès, le 28 décembre 2021, et ce conformément à l'article 94 de la Constitution.

Cette communication avait pour objet, de la part du président de la République, de préciser le programme de travail assigné au gouvernement, instructions tirées du bilan et de la projection par lui faite pour l'année 2022 devant les parlementaires réunis en congrès.

D'emblée, le chef de l'Etat a rappelé aux membres du gouvernement que l'année 2022 sera la première année pleine d'exécution de son projet de société « Ensemble, poursuivons la marche », approuvé par les Congolaises et les Congolais lors de l'élection présidentielle de mars 2021, scrutin organisé dans la paix. Le président de la République a noté que notre pays est en crise depuis 2014 et la chute des cours des prix des produits pétroliers ; crise aggravée par l'apparition de la pandémie de covid-19 depuis bientôt deux ans.

Le peuple, avec les responsables de l'Etat à sa tête, se bat depuis lors contre cette crise multiforme, sans appuis significatifs de l'étranger, hormis quelques aides de pays amis, liées à la riposte contre la pandémie. Le quinquennat 2016-2021 s'est ainsi déroulé dans ces conditions. Le président de la République, comme il l'a fait devant le Parlement réuni en congrès la veille, a félicité le peuple congolais pour sa résilience devant ces épreuves. Les Congolais ont tenu bon.

L'année 2022 sera la première année de mise en œuvre du Plan national de développement (PND) 2022-2026, après son adoption attendue du Parlement. Le PND est le concentré des engagements essentiels du président de la République, et va permettre de couvrir le quinquennat actuel. Le chef de l'Etat a affirmé avec force qu'une exécution résolue du PND par le gouvernement, tout entier engagé à sa réussite, permettra d'atteindre les résultats escomptés et fera de 2022 et des années à venir une période faste.

Le président de la République a fixé deux socles fondamentaux qui doivent concourir à la réussite du quinquennat. Primo, l'engagement de tous et de chacun de maintenir le climat de paix qui prévaut au Congo. Secundo, une gestion rigoureuse des ressources mises à la disposition du pays.

Déclinant ensuite les priorités de l'action du gouvernement pour 2022, il a mentionné l'agriculture au sens large, un secteur modernisé et fondé sur une productivité accrue, grâce à sa mécanisation (l'usine de montage des tracteurs et engins agricoles de installée dans la zone industrielle de Maloukou devra en être le symbole) ; le dévelopement industriel, avec la mise en route effective des Zones économiques spéciales de Pointe Noire et de Ouesso attendue pour 2022 grâce à un partenariat en cours de conclusion avec une entreprise au rayonnement international avéré et habituée à travailler avec l'Afrique ; la mise en valeur de nos ressources naturelles (potasses et phosphates dont l'exploitation industrielle est attendue notamment dans le département du Kouilou) ;

L'augmentation de notre capacité de production d'hydrocarbures, avec une orientation nouvelle donnée au secteur, grâce à la production de gaz liquéfié, ainsi que l'augmentation induite de l'offre d'électricité dans le cadre sous-régional conclu récemment avec la République démocratique du Congo et le développement de l'éco tourisme seront également au cœur des priorités pour 2022 et les années suivantes.

Ces priorités permettront, outre la création de milliers d'emplois notamment pour nos plus jeunes compatriotes, une relance effective de l'économie nationale et une croissance inclusive. Concluant son propos, et avant de présenter ses vœux à l'endroit des ministres, le chef de l'Etat a invité le gouvernement à se mobiliser et à prendre ces objectifs à bras-le-corps, afin d'assurer la réussite du quinquennat et donc la réussite du Congo.

Prenant la parole au nom des membres du gouvernement, M. Anatole Collinet Makosso, Premier ministre, chef du gouvernement, après avoir remercié le chef de l'Etat pour ses vœux chaleureux à tous et à chacun, a assuré le président de la République de la pleine mobilisation des membres du gouvernement afin que les résultats attendus par le peuple, dont le premier magistrat est le seul comptable devant la Nation et devant l'histoire, soient au rendez-vous.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 13h30, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 14h45.

Fait à Brazzaville, le 29 décembre 2021

Le ministre de la Communication et des Médias,

Porte-parole du gouvernement,

Thierry Lézin Moungalla

FINANCEMENT

Des conventions signées entre le Figa et les microfinances

Le Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement des très petites, petites et moyennes entreprises et de l'artisanat (Figa) a signé, le 29 décembre à Brazzaville, avec six établissements de microfinances, des conventions d'octroi des garanties de financement, sous la houlette de la ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'Artisanat et du Secteur informel, jacqueline Lydia Mikolo.

Les accords ont été paraphés entre le directeur général du Figa, Armel Fridelin Mbouloukoué, et les responsables de six établissements des microfinances, à savoir Express union; Naticred; d'Hope Congo s.a; La Congolaise de microfinance, la Mucodec et le groupe Chardon Farell.

Selon Armel Fridelin Mbouloukoué, ces conventions, dont la durée est d'une année, permettront de promouvoir des services financiers de proximité adaptés aux besoins spécifiques exprimés par les Très petites entreprises (TPE) et Petites et moyennes entreprises (PME) et autres acteurs de l'économie solidaire, parfois exclus à priori des services bancaires classiques.

« Après les signatures entre le Figa et les responsables de banques le 18 juin dernier, ainsi que les structures d'appui non financiers le 14 décembre dernier, le tour revient donc aujourd'hui aux microfinances d'accompagner le Figa dans sa mission de faciliter l'accès des TPE et des PME aux services financiers », a-t-il indiqué.

L' échange de parapheurs entre le directeur général du Figa et le responsable de la Mucodec/Adiac

De son côté, la ministre en charge des PME, Jacqueline Lydia Mikolo, a signifié que l'accord entre le Figa et l'échantillon des établissements de microfinances, notamment, vise non seulement à élargir et diversifier la gamme des services financiers mais aussi et bien plus à offrir des services financiers de proximité davantage accessibles et mieux adaptés aux besoins exprimés surtout par les TPE et primo entrepreneurs. Elle a, par la même occasion, invité les structures d'appui technique, les institutions de financement dans leur diversité, à joindre leurs efforts à ceux des pouvoirs publics, afin de développer un secteur privé viable, capable d'affronter le fléau du chômage de masse qui menace fortement l'équilibre de la société.

Notons que le Figa, à travers ses trois piliers, à savoir l'impulsion, la garantie et l'accompagnement, en partenariat avec les structures d'appui public et privé, technique et financier, se positionne comme levier de développement de l'entrepreneuriat. Sa création s'inscrit dans la vision de doter le département des structures capables de trouver des solutions à deux problèmes qui freinent l'essor des TPE-PME, à savoir l'accès au financement et l'appui conseil.

Gloria Imelda Lossele

PALUDISME

Présentation du plan de la campagne « Zéro palu je m'engage »

Le Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP) du ministère de la Santé et de la Population a présenté, le 29 décembre à Brazzaville, le plan de la campagne dénommée « Zéro palu je m'engage en République du Congo », lors de la réunion organisée en partenariat avec Catholic relief service.

La campagne « Zéro palu je m'engage» a pour objectif d'accompagner la mobilisation des parties prenantes dans la lutte contre le paludisme au Congo à l'horizon 2023. Spécifiquement, elle vise à mobiliser les dirigeants de la communauté publique et les membres de la société civile autour de la question, accroître la sensibilisation et l'appropriation en ce qui concerne la prévention, la promotion de la gratuité du dépistage, du traitement ainsi que des soins des communautés.

Le Chef de département dépistage et surveillance épidémiologique au PNLP, le Dr Mesrine Junael Ongouo, a souligné à cette occasion le taux de fréquentation de la population pour des cas de paludisme dans les centres de santé. Ce taux a été évoqué dans sa communication sur le thème « Enjeux et défis liés au lancement de la campagne zéro palu Je m'engage en République du Congo ».

Il a indiqué que le paludisme est la première cause des consultations dans le pays ces dernières années, d'après les données du PNLP 2020, soit 63% de cas de consultations, 20 % des cas d'hospitalisation et de mortalité 9%, contre respectivement 64%, 40% et 42% en 2016.

« Toute la population est exposée au risque de contracter cette maladie mais les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans constituent les groupes les plus vulnérables. Pour les moins de 5 ans, le paludisme a représenté 73% des causes de consultations externes, 48% des causes d'hospitalisations et 47% des causes de décès au niveau des hôpitaux en 2016 », a-t-il déclaré.

Le rapport de la revue à mi-parcours du Plan stratégique national de lutte contre le paludisme 2018-2022, a-t-il poursuivi, souligne quelques faiblesses au niveau des financements, du plan national de communication contre le paludisme, l'accessibilité aux médicaments génériques essentiels y compris les antipaludiques et bien d'autres.

L'orateur a émis le souhait d'une forte implication des autorités nationales et du secteur privé pour vaincre le paludisme. Il a demandé également de faire recours à une approche pluridisciplinaire et multisectorielle.

Lydie Gisèle Oko

DROITS DE L'HOMME

L'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture au Congo dresse un bilan positif

L'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (Acat) a évalué, le 28 décembre, ses actions menées dans le cadre du projet de détention préventive abusive à Brazzaville, Dolisie, Pointe-Noire et Ouesso.

Le président de l'Acat, Christian Lobassou, a parlé d'un bilan positif des activités réalisées lors de la première phase du projet, démarrée en 2020 jusqu'en décembre 2021. Les activités menées ont permis, a-t-il dit, de faire un plaidoyer, d'identifier les détenus en détention préventive abusive et d'organiser des réunions de travail et des missions de terrain. L'objectif est de développer des approches nouvelles qui seront prises en compte lors de la deuxième tranche du projet pour optimiser l'impact du projet.

Christian Lobassou a expliqué que la deuxième tranche du projet n'est que la continuité de la première. Pour l'Acat, la réalisation de ces activités a permis d'informer les autorités locales des différentes étapes de l'exécution du projet. Selon lui, l'Acat a rencontré quelques difficultés, notamment sur le plan d'exécution du projet au niveau des avocats référents sur le terrain, le manque de compréhension du projet et bien d'autres.

L'atelier a réuni plusieurs institutions, la Commission nationale des droits de l'homme, le Conseil consultatif des organisations de la société civile et organisations non gouvernementales, le personnel judiciaire et pénitentiaire.

Les communications ont porté notamment sur la problématique de l'enrôlement des prévenus aux sessions criminelles et la prise en charge des frais de justice des prévenus vulnérables, défis et perspectives ainsi que la problématique du suivi des dossiers des prévenus dans la juridiction de Brazzaville.

Lydie Gisèle Oko

FÊTES DE FIN D'ANNÉE

La mairie de Bacongo vole au secours des personnes de troisième âge

L'administrateur-maire du deuxième arrondissement de Brazzaville, le Dr Simone Loubienga, a remis le 29 décembre des vivres et non vivres à une centaine de personnes âgées dont 67 femmes et 33 hommes vivant dans différents quartiers de Bacongo.

Après avoir offert, le 23 décembre dernier, des jouets aux enfants vulnérables de son arrondissement, le tour est revenu aux personnes du troisième âge de bénéficier des aliments et autres accessoires afin de passer les fêtes de fin d'année dans la gaieté.

Dans une atmosphère joviale, le Dr Simone Loubienga a personnellement distribué les dons aux vielles personnes sélectionnées par la Circonscription d'action sociale de Bacongo, et leur a souhaité bonne fête. Le don a été composé, entre autres, des bouteilles d'eau, pâtes, poulets, huile, packs de jus, vin pour les hommes et pagnes pour les femmes ainsi que d'autres assaisonnements.

L'administrateur-maire de Bacongo, dans son mot de circonstance, a rappelé que cela n'est pas la première ni la dernière fois que les personnes âgées de l'arrondissement bénéficient des cadeaaux de fin d'année. *« Je pense que lorsqu'on a un peu, il est important de le partager. Je prie que vous soyez en bonne santé ainsi que toutes vos familles respectives. Je veux vous avoir encore plus longtemps pour bénéficier de votre sagesse »*, a souhaité Simone Loubienga.

Remerciant ses donateurs dont les sociétés Ragec, Guenin, LCC, SCAC Sundeep, les associations et régisseurs des marchés Bernard-Kolelas, Commission, Maty et le parking Kindamba ainsi que les communautés mauritanienne et malienne, l'administrateur-maire de Bacongo entend perpétuer cet élan de solidarité qu'elle entretient depuis six ans.

Rude Ngoma

Simone Loubienga remettant un pagne à une bénéficiaire/Adiac

ERRATUM

Nous tenons à informer différents et présumés soumissionnaires à notre

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR LA REALISATION DU SUIVI FINANCIER DES CEFA DANS LE CADRE DU PROJET D'APPUI AU RESEAU DES CENTRES D'EDUCATION, DE FORMATION ET D'APPRENTISSAGE (ARCEFA)N° CCG/06/Projet ARCEFA parue le 28 décembre 2021, **que la date de clôture est le 28 janvier 2022.**

Merci pour votre compréhension.

DÉFENSE

Le réveillon d'armes reporté en janvier

Le reveillon d'armes, fête traditionnelle de la Force publique, au cours duquel le chef suprême des armées échange avec les personnels de l'armée, de la gendamérie et de la police le 31 décembre, ne se tiendra pas cette année. Il a été reporté au mois de janvier en raison de la crise sanitaire de covid-19.

Un communiqué publié le 28 décembre à la signature du chef d'état-major général des Forces armées congolaises, président de la commission d'organisation du Réveillon d'armes 2021, le général Guy-Blanchard Okoï, précise que le rendez-vous est renvoyé pour la première quinzaine du mois de janvier 2022.

G.O.

SALUBRITÉ

Les FAC contribuent à l'assainissement de Brazzaville

Les Forces armées congolaises (FAC) ont remis à la mairie de Brazzaville, le 29 décembre, un pack constitué de quatre camions bennes, deux tractopelles et une chargeuse pour l'épuration des décharges publiques.

La remise officielle des engins devant contribuer à assainir Brazzaville a été effectuée par le directeur général des Affaires stratégiques et de la coopération militaire (Dgascom), le colonel Jean Aimé Ignoumba, représentant le ministre de la Défense nationale. Ils ont été réceptionnés, pour le compte de la mairie, par le conseiller à l'urbanisme, Germain Oumba.

« J'ai l'honneur de venir mettre à votre disposition des camions bennes et des chargeurs. Ces engins sont destinés à apporter la contribution des Forces armées congolaises (FAC) à l'opération de salubrité engagée par la mairie de Brazzaville », a indiqué le Dgascom, soulignant qu'il y a à la fois les engins et le personnel mis à la disposition de la mairie de Brazzaville. *« Ces engins nous permettront de faire un pas de plus, c'est-à-dire rendre la ville de Brazzaville assez propre. Rassurez-vous que ce matériel sera utilisé à bon escient en même temps que l'accompagnement du personnel qui sera mis en astreinte avec ces engins »*, s'est réjoui le conseiller à l'urbanisme, Germain Oumba.

L'entrée en scène de la force publique fait suite au lancement d'une opération de salubrité par la mairie de Brazzaville qui a fait appel à plusieurs forces vives de lui prêter main forte pour maintenir propre l'environnement communal. Les défaillances seraient l'accumulation des ordures non évacuées pendant plus d'un mois par la société Averda.

Notons que huste après la réception, ce matériel s'est tout de suite mis au travail. Suivant le plan d'opération établi en accord avec Averda, la mairie centrale a réparti les quatre camions et les trois chargeurs en trois équipes, à savoir la première à Bacongo, la deuxième à la Tsiémé, Petit-chose, Ngamakosso et Ouenzé, et la troisième à Kombo (Hôpital général et CNRTV), Massengo et lycée Thomas-Sankara.

Guillaume Ondzé

SÉCURISATION DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Lancement à Pointe-Noire de l'opération «Ville tranquille»

Pour permettre à la population de passer les fêtes de fin d'année dans la tranquillité et surtout parer aux menaces pouvant venir ternir cette période festive, le commandement de la force publique de Pointe-Noire et du Kouilou, le colonel de police Jean Pierre Okiba, a lancé l'opération ville tranquille.

Les fêtes de fin d'année sont souvent le prétexte à des débordements, voire des violences, troublant l'ordre public et portant atteinte à la sécurité et à la tranquillité de la population. C'est dans ce contexte qu'a été lancée, dans les départements de Pointe-Noire et du Kouilou, l'opération ville tranquille, destinée à la sécurisation des biens et des personnes en cette période de fin d'année.

Pendant son lancement, le colonel de police Jean Pierre Okiba, commandant territorial des forces de police dans les départements de Pointe-Noire et du Kouilou, a demandé aux éléments de la force publique de procéder par la dissuasion pour non seulement rassurer la population mais également l'amener au respect des mesures barrières. *« Aujourd'hui, nous devons faire à ce que la population de Pointe-Noire et du Kouilou vive dans la quiétude et passe les fêtes de fin d'année dans la tranquillité, c'est un challenge pour nous. À cet effet, la collaboration avec les autorités locales doit constituer le maillon fort de notre action sur le terrain »*, a-t-il dit.

Par ailleurs, le colonel Jean Pierre Okiba a mis en garde les éléments de la force publique qui seraient tentés de commettre les actes attentatoires durant cette période de fin d'année. *« Un élément de la force publique ne doit pas se hasarder à poser des actes attentatoires à l'ordre, celui qui se sera rendu coupable sera traité comme tel »*, a-t-il martelé.

La protection de la population et des biens durant la période des fêtes de fin d'année ainsi que les nombreux mouvements de population engendrés, ont toujours fait l'objet d'une attention particulière de l'ensemble des forces de police, afin d'assurer la tranquillité et la sécurité publique.

En effet, le contexte actuel impose également d'accentuer la vigilance et les efforts de l'ensemble des forces de police. Et cette opération dite « Ville tranquille» a pour objectif de mettre hors d'état de nuire les bandits de grand chemin, notamment les bébés noirs. De nombreux policiers ont été mobilisés pour encadrer le passage à la nouvelle année.

Notons que c'est au cours d'un rassemblement régimentaire des forces mixtes qu'a été lancée l'opération « Ville tranquille» par le colonel de police Jean Pierre Okiba. Une activité qui s'est déroulée en présence des officiers et sous-officiers de la force publique.

Hugues Prosper Mabonzo

NOMINATIONS

Par décret n° 2021-573 du 29 décembre 2021, le président de la République a nommé des administrateurs délégués de la Centrale d'intelligence et de la documentation.

Il s'agit de :

Délégation départementale de Brazzaville : colonel de police Ondaye Félix Fulbert
Délégation départementale du Kouilou : colonel de police Atipo Etou Elie
Délégation départementale du Niari : colonel de police Ngakosso Jean Claude
Délégation départementale de la Bouenza : colonel de police Ibata Henri Francis
Délégation de la Lékoumou : colonel de police Abeka Doumas Rock Pépin
Délégation départementale du Pool : colonel de police Awandza Hamed Olivier
Délégation départementale des Plateaux : lieutenant-colonel de police Makamba Guy François
Délégation départementale de la Cuvette : lieutenant-colonel Assangotoua Alfred
Délégation départementale de la Cuvette Ouest : lieutenant-colonel Madounga Mouanda Abdon Germain
Délégation de la Sangha : colonel de police Ndinga Cyrille
Délégation de la Likouala : colonel de police Nzengué Georges

Par décret n° 2021-572 du 29 décembre 2021, le président de la République a nommé les administrateurs principaux à la Centrale d'intelligence et de la documentation

Il s'agit de:

Département de la documentation et de la sécurité intérieure : lieutenant-colonel de police Ewango Zingoma Wilfrid
Département de la documentation et de la sécurité extérieure : capitaine de vaisseau Ndombi Grégoire
Département des migrations et du contrôle des étrangers : colonel de police Tondo Louis Marie
Département administration, finances et logistique : colonel de police Kouanga Charles
Département technique : lieutenant-colonel Kouala Belespoir Christian Ange

Les Dépêches de Brazzaville

DÉVELOPPEMENT

Un dollar d'investissement par personne par an pourrait sauver sept millions de vies

Près de sept millions de décès pourraient être évités d'ici à 2030, si les pays à revenu faible ou intermédiaire de la tranche inférieure investissaient chaque année moins d'un dollar par personne dans la prévention et le traitement des maladies non transmissibles, selon un nouveau rapport de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Sept décès sur dix dans le monde sont causés par des maladies non transmissibles - qui comprennent les maladies cardiaques, le diabète, le cancer et les maladies respiratoires-, d'après le rapport publié par l'OMS. L'impact sur les pays à faible revenu est souvent sous-estimé, bien que 85% des décès prématurés (entre 30 et 69 ans) surviennent dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, constituant un fardeau sanitaire et socio-économique. La grande majorité de ces décès peut être évitée grâce aux interventions de l'OMS contre les maladies non transmissibles appelées « Best Buy ». Il s'agit de mesures pour réduire le tabagisme et l'usage nocif de l'alcool, améliorer les régimes alimentaires, augmenter l'activité physique, réduire les risques de maladies cardiovasculaires et de diabète et prévenir le cancer du col de l'utérus.

Le patron de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus. a déclaré qu'*« avec les bons investissements stratégiques, les pays qui supportent une part importante du fardeau des maladies non transmissibles peuvent modifier la trajectoire et apporter des gains sanitaires et économiques importants à leurs citoyens »*. En investissant dans les politiques « Best Buy » recommandées, les pays protégeront les personnes contre les maladies non transmissibles et réduiront l'impact des maladies infectieuses comme la covid-19 à l'avenir. Pour l'ambassadeur mondial de l'OMS pour les maladies non-transmissibles, Michael Bloomberg, *« les maladies non transmissibles ont un impact sanitaire et économique terrible, en particulier dans les pays qui peuvent le moins se le permettre »*. Les groupes marginalisés étant souvent plus exposés à l'impact physique et financier des maladies non transmissibles, les interventions peuvent également contribuer à réduire les inégalités de santé et économiques. *« L'impact de la covid-19 sur les personnes atteintes de maladies cardiovasculaires, de diabète, de cancer et de maladies pulmonaires montre qu'il est plus important que jamais de donner la priorité à l'investissement dans la prévention et la gestion des maladies non transmissibles »*, a déclaré la directrice des Maladies non transmissibles à l'OMS, Bente Mikkelsen, qui a appelé les partenaires à intensifier leurs financements et leurs actions. *« Dans un monde où les ressources financières sont de plus en plus limitées, ce rapport montre où les meilleurs investissements peuvent être réalisés et où des millions de vies peuvent être sauvées »*, a-t-elle souligné.

Chaque dollar investi dans l'intensification des actions de Best Buy dans les pays à revenu faible ou intermédiaire de la tranche inférieure pourrait générer un rendement allant jusqu'à sept dollars - potentiellement 230 milliards de dollars d'ici à 2030.

Noël Ndong

RELIGION

Le Saint-Synode de l'Église orthodoxe russe formera un Exarchat patriarcal d'Afrique

Le Saint-Synode de l'Église orthodoxe russe a pris la décision de former un Exarchat* patriarcal d'Afrique qui sera composé de deux diocèses et présidé par l'archevêque d'Erevan et d'Arménie Leonid.

C'est ce qu'a fait savoir, le 29 décembre 2021, au terme du synode, le chef du département synodal pour les relations de l'Église avec la société et les médias, Vladimir Legoïda.

Il a cité sur sa chaîne Telegram la décision du synode, selon laquelle l'Exarchat patriarcal d'Afrique sera formé des diocèses sud-africain et nord-africain, et l'Exarque patriarcal d'Afrique aura le titre de Klinski.

Cent deux prêtres orthodoxes de huit pays africains ont quitté le Patriarcat orthodoxe d'Alexandrie pour devenir membres de l'Église orthodoxe russe. Le Saint-Synode à Moscou a décidé de satisfaire leurs demandes, a annoncé le porte-parole de l'Église orthodoxe russe, Vladimir Legoïda.

« Le Saint-Synode de l'Église orthodoxe russe a constaté l'impossibilité de refuser aux prêtres de l'Église orthodoxe d'Alexandrie qui avaient demandé de les prendre sous l'omophore (la juridiction) du Patriarcat de Moscou. Et il a décidé de placer sous la juridiction de l'Église orthodoxe russe cent deux prêtres du Patriarcat d'Alexandrie provenant de huit pays africains conformément aux demandes déposées », a écrit Vladimir Legoïda sur sa chaîne Telegram à l'issue de la réunion du Saint-Synode.

Itar/tass

** NDRL : Circonscription ecclésiastique administrée par un exarque, dignitaire au sein de l'église d'Orient.*

LUTTE CONTRE LES INCURSIONS JIHADISTES

Le Bénin va renforcer son dispositif militaire

Le Bénin va renforcer son dispositif militaire pour tenter de mettre fin aux incursions de jihadistes venus du Niger et du Burkina Faso voisins, a annoncé mercredi le président Patrice Talon devant les députés, à Porto-Novo.

«Depuis deux ans au moins, nous avons déployé un important dispositif de prévention dans nos communes frontalières où la menace terroriste, en raison des développements observés dans des pays limitrophes, est forte», a déclaré le président, lors d'un message sur l'état de la nation devant l'Assemblée nationale. *«Nous l'avons fait pour prévenir ou éviter au maximum des incursions chez nous, parce qu'il faut bien le dire, la situation dans la sous-région est préoccupante», a-t-il poursuivi. «Cependant, malgré nos précautions, nous avons été éprouvés à plusieurs reprises ces derniers temps»,* a ajouté le président Patrice Talon.

Le 2 décembre, deux militaires ont été tués par des jihadistes vers Porga, dans le département de l'Atacora, à la frontière avec le Burkina Faso. La veille, des jihadistes avaient attaqué des militaires dans le département voisin de l'Alibori.

«Le gouvernement prend déjà des mesures fortes et poursuivra les investissements nécessaires pour que notre dispositif soit renforcé en moyens tant humains, logistiques que technologiques, afin que ce genre d'incursion sur notre territoire ne puisse continuer», a-t-il assuré.

Selon un rapport du centre de réflexion néerlandais Clingendael, les groupes extrémistes ne sont pas présents de manière permanente dans le nord du Bénin mais certains traversent cependant régulièrement les trois régions de l'Alibori, du Borgou et de l'Atacora, frontalières avec le Niger, le Burkina Faso et le Nigeria. Trois pays qui sont depuis des années le théâtre de violences jihadistes et communautaires qui ont fait des milliers de morts et déplacés.

Les pays du golfe de Guinée, du Sénégal jusqu'au Bénin, en passant par le Togo et la Côte d'Ivoire, s'inquiètent d'un débordement de la violence sahélienne sur leurs territoires.

D'après AFP

VOYAGE AUX ETATS-UNIS

Le président Biden lève l'interdiction depuis les pays d'Afrique australe

Le président américain, Joe Biden, a annoncé, le 31 décembre, la levée de l'interdiction d'entrée aux Etats-Unis pour les voyageurs en provenance de huit pays d'Afrique australe, un mois après une fermeture brutale provoquée par le variant Omicron.

«Les restrictions de voyage (...) ne sont plus nécessaires pour protéger la santé publique», précise le président dans son décret. Cette réouverture des frontières concerne, à partir de vendredi, l'Afrique du Sud, le Botswana, le Zimbabwe, la Namibie, le Lesotho, l'Eswatini, le Mozambique et le Malawi Cette décision avait été prise le 26 novembre, dans la foulée de nombreux autres pays, «dans un souci de prudence», avait expliqué un porte-parole de la Maison Blanche, à la suite de l'annonce de la découverte du variant Omicron en Afrique du Sud.

Joe Bien écrit avoir pris cette décision sur l'avis de ses autorités sanitaires, ajoutant que les chercheurs américains, *«en collaboration avec les scientifiques sud-africains qui ont détecté le variant, ont réalisé d'importants progrès dans la compréhension du variant Omicron»*.

Le niveau de danger est plus faible qu'estimé initialement, poursuit le président, car «des experts scientifiques ont conclu que les personnes vaccinées contre le covid-19 sont protégées contre les formes graves» de la maladie.

La mise en place puis le maintien de ces restrictions aux voyages, pesant seulement sur l'Afrique australe alors que le nouveau variant se répandait à grande vitesse dans le monde entier, ont valu de nombreuses critiques à l'administration Biden.

AFP

COVID-19

Le tsunami des cas menace les systèmes de santé d'effondrement

Le «tsunami» des cas de covid-19 dus aux variants Omicron et Delta met à rude épreuve les systèmes de santé, déjà au bord de l'effondrement», a mis en garde mercredi l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

«Je suis très préoccupé par le fait qu'Omicron, plus transmissible, circulant en même temps que Delta, entraîne un tsunami de cas. Cela exerce et continuera d'exercer une immense pression sur un personnel de santé épuisé et des systèmes de santé au bord de l'effondrement», a déclaré le chef de l'OMS Tedros Adhanom Ghebreyesus, au cours d'une conférence de presse. L'organisation internationale estime que les variants Delta et Omicron sont des menaces jumelles qui augmentent le nombre des nouveaux cas, provoquant des pics d'hospitalisations et de décès.

La pression sur les systèmes de santé n'est pas seulement due aux nouveaux patients, mais aussi au grand nombre des membres du personnel de santé tombant malades, a ajouté M. Ghebreyesus. *«Les personnes non vaccinées courent beaucoup plus de risques de mourir de l'un ou l'autre de ces variants»*, a-t-il martelé.

L'OMS souhaitait que 40% de la population mondiale soit entièrement vaccinée d'ici à la fin de l'année et a pour objectif une couverture de 70% d'ici au milieu de 2022. Pourtant 92 des 194 États membres de l'OMS n'atteindront pas l'objectif de 40% en 2021. *«Cela est dû à des envois de vaccins limités dans les pays à faibles revenus pendant la majeure partie de l'année ainsi qu'à l'envoi ultérieur de doses de vaccin proches de la date de péremption, sans éléments essentiels comme des seringues»*, a-t-il déclaré. *«Ce n'est pas seulement une honte, cela a coûté des vies et donné au virus l'occasion de circuler sans contrôle et de muter. Au cours de l'année à venir, j'appelle les dirigeants des gouvernements et de l'industrie à joindre le geste à la parole en matière d'équité vaccinale»*, a exhorté le chef de l'OMS.

AFP

NOUVELLES MESURES, NOUVEAUX BILANS ET FAITS MARQUANTS

Un point sur les dernières évolutions de la pandémie dans le monde

Record de contaminations mondiales cette semaine. Le monde a atteint de nouveaux records de cas de covid-19 sur la semaine écoulée, plus de 935 000 enregistrés chaque jour en moyenne du 22 au 28 décembre (plus de 6,5 millions de cas cumulés sur la semaine).

La pandémie de covid-19 a fait au moins 5 413 630 morts dans le monde depuis fin décembre 2019. En valeur absolue, les États-Unis sont le pays le plus endeuillé avec 820 929 morts, suivis par le Brésil (618 705), l'Inde (480 592) et la Russie (307 022).

Le risque lié à Omicron reste très élevé. Le risque créé par le variant très contagieux du coronavirus Omicron dans le monde reste «très élevé», a prévenu, le 29 décembre, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans son bulletin épidémiologique hebdomadaire. *«Des preuves fiables montrent que le variant Omicron possède un avantage de croissance par rapport au variant Delta, avec un rythme de doublement de deux à trois jours»,* note l'OMS. La croissance rapide des cas dans un certain nombre de pays *«est probablement liée à une combinaison entre la perte de l'immunité et l'augmentation intrinsèque de la transmissibilité d'Omicron »,* selon l'OMS.

Les tests antigéniques moins sensibles à Omicron. Les tests antigéniques de dépistage de la covid-19, qui ont l'avantage de délivrer un résultat en quelques minutes seulement, sont moins sensibles au variant Omicron qu'aux variants précédents, ont averti les autorités sanitaires américaines. Cela signifie que ces tests sont davantage susceptibles d'indiquer un résultat négatif malgré une infection si une personne est contaminée par Omicron.

L'Afrique du Sud rétropédale sur la fin du traçage des cas contacts. L'Afrique du Sud, qui avait annoncé la fin du traçage des cas contacts de personnes testées positives, est revenue mardi sur cette décision qui a suscité de nombreuses réactions sur le bien-fondé d'un tel retrait. La semaine dernière, la direction générale de la Santé avait annoncé l'arrêt du traçage, estimant que le niveau élevé d'immunité avec la vaccination et le grand nombre de cas asymptomatiques ne rendaient plus le dispositif pertinent. Mais finalement, retour en arrière et *«toutes les réglementations existantes en matière de recherche des contacts, de quarantaine et d'isolement restent applicables»*, a souligné le ministère. L'Afrique du Sud est officiellement le pays le plus touché du continent par la pandémie, avec près de 3,4 millions de cas et plus de 90 000 morts.

Nouveau record en France. La France a établi, mercredi, un nouveau record de contaminations par la covid-19, en franchissant pour la première fois le seuil des 200 000 cas en 24 heures. 208 000 cas ont été enregistrés dans les dernières 24 heures sur le territoire français, a annoncé le ministre Olivier Véran devant l'Assemblée nationale.

Pénuries de vivres dans la ville chinoise de Xi'an. Les autorités chinoises ont admis, le 29 décembre, avoir du mal à approvisionner en nourriture et autres produits essentiels les habitants confinés de Xi'an, qui ont signalé des pénuries de vivres et appelé à l'aide sur les réseaux sociaux. Les 13 millions d'habitants de la ville sont consignés à domicile depuis jeudi dernier, avec le droit de ne sortir qu'une fois tous les trois jours pour le ravitaillement.

Aux Etats-Unis

Les Etats-Unis, confrontés à une inquiétante cinquième vague de covid-19 alimentée par le variant Omicron, ont enregistré mardi une moyenne record de 265 427 nouveaux cas quotidiens depuis le début de la pandémie, selon l'Université Johns Hopkins. La moyenne sur sept jours des cas quotidiens dans le pays, le plus endeuillé du monde, a dépassé le précédent pic enregistré lors de la troisième vague, en janvier 2021, à près de 252 000 cas. Omicron est désormais le variant dominant aux Etats-Unis, selon les Centres de prévention et de lutte contre les maladies. Il représentait environ 59% des nouveaux cas sur la semaine qui s'est achevée au 25 décembre.

Julia Ndeko avec AFP

MUTATION DE LA COVID-19

Trois questions au Dr Basile Mounkassa Mabobo

Au commencement était l'apparition de la covid-19 dans le paysage sanitaire mondial. Face aux différentes formes de mutations, le médecin biologiste, praticien hospitalier du Laboratoire de biologie-Site Orsay, le Dr Basile Mounkassa Mabobo, s'exprime sur la situation en prise avec la remontée de l'épidémie. Interview.

Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B.) : Le taux d'incidence « monte en flèche » sur la planète. À quoi doit-on s'attendre désormais ?

Dr Basile Mounkassa Mabobo (Dr B.M.M) : Bien malin celui qui peut dire de quoi demain sera fait avec cette pandémie. Cependant, l'arsenal des moyens dont dispose le monde aujourd'hui peut laisser penser que le bout du tunnel est proche, mais …

Pour lutter contre ce fléau, la stratégie « mondiale » actuelle ne présage pas d'une victoire sur le virus et il faut craindre que les scénarios à venir ne soient dictés que par le virus lui-même. Même l'Organisation mondiale de la santé, organisation dont on ne peut pas dire que les politiques de lutte contre les endémies en Afrique soient couronnées de succès patents, insiste, et à juste titre, pour envisager cette lutte sur un prisme planétaire global plutôt que national ou en entités géographiques et politiques définies.

Certes le vaccin contre la covid-19 n'est pas l'unique moyen de freiner la propagation du virus mais il constitue un élément essentiel dans la lutte que la planète mène contre ce fléau.

Depuis l'avènement des vaccins contre la covid-19, près de huit milliards de doses ont été admistrées à travers la planète mais près de la moitié des sept milliards d'individus dans le monde n'a reçu aucune dose. Autrement dit, vu la gestion mondiale égoïste et chaotique, et en tenant compte des échanges intercontinentaux, le virus va dicter sa loi et on peut s'attendre à quelques scénarios pour répondre à votre question de départ :

Pour sa survie, le virus acquiert de nouvelles mutations qui le rendent peut-être plus transmissible mais moins virulent : la maladie peut s'installer alors sur un mode endémique et nous devrons vivre continuellement avec. La maladie nous échappe au gré des mutations du virus devenant toujours plus virulent : dans l'état actuel de la riposte dans le monde, nous alternerons alors confinement-déconfinement et tout ce qui va avec, toujours plus de doses de rappel vaccinal, et pour encore longtemps.

Enfin, il faut garder l'espoir d'éradiquer le fléau grâce à des avancées scientifiques majeures, comme depuis le début de cette pandémie avec l'arrivée des médicaments efficaces contre le virus, des nouveaux vaccins plus protecteurs à long terme et disponibles pour toute la planète.

L.D.B. : Comment mettre en place les mesures restrictives appropriées tenant compte des avis des scientifiques en phase avec la tempérance, la pondération des décisions politiques ?

Dr B.M.M : Je ne crois pas que la prise de décision, même éclairée par des avis scientifiques, soit une partie de plaisir pour nos dirigeants. Toujours est-il que les décisions restrictives ou contraignantes sont d'autant plus acceptées et efficaces si elles sont compréhensibles et comprises, parce que empreintes de bon sens :

Est-il pertinent d'exiger un pass sanitaire dans une zone où la couverture vaccinale pour raisons multiples ne touche même pas le quart de la population ? Un pass vaccinal à combien de doses ? Au rythme des contaminations avec le variant Omicron, nous serons tous, dans des délais assez brefs, des cas contacts. Est-ce qu'une réflexion anticipée ne serait pas nécessaire pour revoir les conditions de quarantaine des malades ou cas contacts ?

Il faut cependant constater et féliciter la grande majorité de la population qui applique - contrainte ou pas - les consignes données. Certes avec fatalisme, mais l'espoir est celui de retrouver des « jours meilleurs ».

L.D.B. : Quelle stratégie mettre en place pour l'Afrique ?

Dr. B.M.M : Les outils pour lutter contre cette pandémie en Afrique ne sont pas spécifiques au continent. Faute de moyens, comme très souvent en Afrique, nous devrons optimiser l'utilisation du peu d'outils à notre disposition. Tous les espoirs sont actuellement mis sur la vaccination. Il faut cependant se rendre à l'évidence que, pour des raisons de disponibilité des vaccins, mais aussi de méfiance culturelle à la vaccination, le combat n'est pas gagné d'avance en Afrique, et par conséquent dans le monde.

Dans l'attente d'une pléthore hypothétique des doses de vaccins, il ne faudra pas se détourner des actions actuellement menées :

Renforcer et marteler le message sur les gestes simples et peu onéreux ; respect de l'hygiène et des gestes barrières, notamment le port du masque. Informer et convaincre la population de l'efficacité des vaccins non occidentaux disponibles mais injustement affublés d'une publicité négative. Pour le peu de vaccins disponibles, les réserver en priorité aux personnes les plus à risque des formes graves de la covid-19, ceci sur un schéma vaccinal de deux doses minimum, même si, pour ceux-ci, cette vaccination devra passer par une obligation.

Il est à souhaiter fortement, pour des raisons probablement épidémiologiques et culturelles, que l'hécatombe annoncée et attendue en Afrique ne se produise pas. La résilience qui a aidé à passer les précédentes vagues sans trop de dégâts reste un atout non négligeable pour la suite.

Propos recueillis par Marie Alfred Ngoma

Musée Bassin du Congo

EXPOSITION VENTE

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Pour vos cadeaux de fin d'année et de Nouvel An, le Musée Galerie Bassin du Congo vous présente, du 3 décembre 2021 au 31 janvier 2022, une exposition vente de peinture et de sculpture des anciens et jeunes plasticiens du Bassin du Congo.
Lundi à vendredi de 9h à 17h et le samedi de 9h à 13h.

LITTERATURE

Lire ou relire «Cheikh Anta le Pharaon»

Cheikh Anta Diop est né le 29 décembre 1923 et mort le 7 février 1986. À l'occasion du 98e anniversaire de sa naissance, les Editions Makeba Sabas remettent en avant les thèmes de prédilection de celui qui fut historien, égyptologue et scientifique. Le Pr Théophile Obenga est cité en référence.

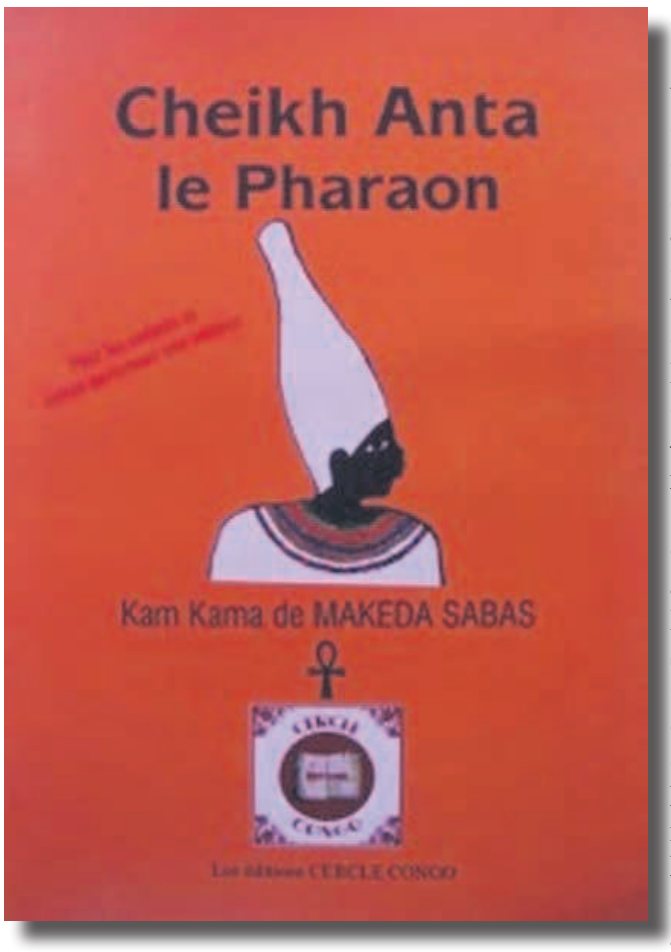

Dans «Cheik Anta le Pharaon», Kam Kama de Makeda Sabas aborde l'importance du patriarcat, le panafricanisme ou la diaspora noire. Ce serait en réaction à une phrase de son instituteur, *« De toutes manières, les Noirs […] n'ont pas d'histoire »*, que le jeune Cheikh Anta Diop se serait promis de *« faire la lumière sur l'histoire de l'Afrique et des Africains »*.

Pour montrer l'apport de l'Afrique, et en particulier de l'Afrique noire, à la culture et à la civilisation mondiale, le texte, abondamment enrichi de notes explicatives et illustré de dessins enfantins, est plutôt accessible et attrayant, tant pour le lecteur confirmé que pour l'auditeur plus jeune. Il souligne la leçon donnée par la vie de Cheikh Anta Diop : l'acquisition des savoirs, combinée à *« la connaissance de soi, la confiance en soi et l'amour de soi »*, permet de *« se relever après des défaites ou des échecs de toutes sortes »*.

Impossible d'écrire sur cet historien emblématique sans évoquer l'Égypte ancienne, source de son travail, mais on peut toutefois regretter quelques envolées ésotériques (pages 25 et 27 notamment). Une place est laissée pour des coloriages et des dessins – les enfants en âge de colorier nécessiteront un médiateur pour accéder au contenu de l'ouvrage.

Deux références sont citées en fin d'ouvrage – le fameux Nations nègres et culture (Présence africaine) de Cheik Anta Diop, ainsi que Cheikh Anta Diop, Volney et le Sphinx de Théophile Obenga. Le parcours de Cheikh Anta Diop, qui fut également un homme politique, est rarement le sujet d'un livre pour la jeunesse ; ce petit livre est donc à saluer.

Kam Kama Sabas Makeda Makanda est « muntu » de la Guyane pour qui le sens de la vie est de « se mettre entièrement au service de «Nos Tout-petits» ». *« Ils sont beaucoup plus que la prunelle de nos yeux ; ils sont ce que nous avons de plus cher au monde »,* estime-t-il.

M.A.N.

FIGAS

Les candidatures pour la 6e édition ouvertes jusqu'en avril

La plateforme Afrik'Consult cultures et développement a lancé officiellement l'appel à candidatures pour la 6e édition du Festival international de la gastronomie et des arts du spectacle (Figas). La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 15 avril 2022.

L'appel à candidatures lancé par Afrik'Consult cultures et développement s'adresse particulièrement aux groupes de musique, créateurs dans l'artisanat d'art, chefs ou artisans de la cuisine du monde, ainsi qu'aux entrepreneurs culturels.

Pour postuler au festival, les organisateurs exigent aux candidats de faire parvenir des dossiers complets, au risque d'un rejet. Les pièces à fournir se composent d'une biographie de dix lignes maximum, un dossier de presse, une vidéo de très bonne qualité d'environ 5 à 10 mn maximum, trois photos HD pesant 2Mo minimum, une fiche ou rider technique du groupe, un courrier de recommandation d'une institution culturelle reconnue du pays d'où vient le candidat ou d'une structure internationale pour les groupes ne disposant pas d'albums.

A noter qu'Afrik'Consult cultures et développement est une dynamique qui porte et promeut le Figas depuis 2017. Ledit festival s'articule autour de trois axes majeurs, à savoir la formation initiale des jeunes autour des disciplines artistiques, la découverte des richesses culinaires à travers une diversité gastronomique, la promotion et la diffusion de la création artistique à travers les spectacles vivants. La sixième édition du Figas se tiendra du 22 au 24 juillet 2022 à Blois, en France.

Merveille Atipo

DIASPORA

Le Franco-Congolais Dreyfus Louyebo en ligne de mire en 2022

À défaut d'établir un podium des personnalités de la diaspora, zoom sur Dreyfus Louyebo, avec le présage d'une année 2022 fructueuse pour ce Franco-Congolais.

Courant 2021, après dix ans d'activité professionnelle dans la gestion d'actifs en tant que gestionnaire de patrimoine et banquier privé, Dreyfus Louyebo a accepté de relever un nouveau challenge auprès du Club Efficience.

En parallèle de ses différentes activités, il a assuré la charge de coordonner la levée de fonds d'Efficience Africa funds, présidé par Elie Nkamgueu, fonds d'investissement dédié au financement des entreprises en Afrique.

Avec son équipe de «One vision» qu'il préside, en respect des contraintes sanitaires liées à la covid-19, il a organisé, le 22 octobre dernier, le dîner des arts et de la culture au Palais du Luxembourg. Cette rencontre a permis de rassembler plusieurs acteurs dans les domaines de la mode, la peinture, la littérature, la musique, la danse, le cinéma et le sport.

Cela a été l'occasion de fédérer des institutionnels, des dirigeants d'entreprises, des producteurs, des acteurs et des artistes pour célébrer ensemble les réussites qui font la fierté de la France et de la Francophonie.

Dans le cadre du vivre-ensemble, le Franco-Congolais prévoit d'inscrire One Vision dans les actions de l'environnement de diversité sociale et culturelle en respect de l'appréciation mutuelle, le bon voisinage, en vue des relations coopératives, et un désir commun de paix et d'apaisement entre communautés en France. Sans oublier de porter un regard participatif à son pays d'origine : le Congo.

Marie Alfred Ngoma

Dreyfus Louyebo entre deux artistes

CHAMPIONNAT NATIONAL DIRECT LIGUE1

AC Léopards caracole en tête

Les Fauves du Niari dominent, depuis la première journée, le championnat national direct ligue1 puisqu'au terme de la quatrième journée, ils totalisent douze points devant AS Otohô qui en a dix.

Les joueurs du coach Donga Cyrill ne font pas de cadeau à leurs adversaires, depuis le début de la compétition, le 11 décembre dernier. Les vainqueurs de la Coupe de la Confédération africaine de football en 2012 comptent aujourd'hui quatre victoires en autant de matches au championnat national.

Après avoir battu Interclub par 1-0 le 12 décembre à Dolisie, l'AC Léopards avait réédité l'exploit lors de la journée suivante en dominant V Club Mokanda (3-0). Ce club a confirmé son désir de vaincre, le 22 décembre au stade Alphonse Massamba-Débat, en battant FC Kondzo (0-1). La dernière victime des Léopards de Dolisie s'appelle Nico Nicoyé qui a perdu 2-1, le 29 décembre au stade Paul-Sayal-Moukila de Dolisie.

Les fans du football congolais se demandent si les Fauves marquent vraiment leur retour sur la scène footballistique nationale après plusieurs saisons de disette. L'AC Léopards devra garder le cap puisque le quadri champion du Congo, AS Otohô, le surveille de très près. L'écart entre les deux équipes n'est que de deux points et il reste encore onze journées pour boucler la phase aller de la compétition.

Lors de la cinquième journée, qui commence le 7 janvier 2022, l'AC Léopards sera reçu à Brazzaville par le Club athéltique renaissance aiglon (Cara), au moment où Otohô sera face à Jeunesse sportive de Talangaï (JST). En même temps, FC Kondzo et Etoile du Congo recevront respectivement V Club et AS Cheminots. Nico Nicoyé affrontera Interclub, FC Nathalys defiera le nouveau promu, AS BNG. Les Diables noirs, qui peinent à imprimer leur marque dans cette compétition avec zéro victoire, joueront contre Patronage.

Classement au terme de la 4e journée

1-AC Léopards: 12pts
2-AS Otohô :10pts
3-JST : 8 pts
4-BNG: 7 pts
5-FC Nathalys: 7pts
6-V Club Mokanda: 6pts
7-Etoile du Congo : 4pts
8-Inter Club : 4 pts
9-Cara :4 pts
10-Diables noirs :3 pts
11-AS Cheminots : 3 pts
12- Patronage : 3 pts
13-FC Kondzo: 2 pts
14- Nico Nicoyé : 1pt

Rude Ngoma

FOOTBALL

La ligue de Brazzaville boucle la saison sportive

La ligue départementale de football de Brazzaville a remis, le 29 décembre au gymnase Ornano, les trophées aux meilleures équipes jeunes.

La finale des U9/Adiac

En présence des présidents des différentes sous-ligues, la ligue de football de Brazzaville a honoré les meilleures équipes. Ce geste marque la clôture de la saison sportive 2020-2021.

Le président de la ligue, Destin Mbouni, a profité de l'occasion pour apprécier le dynamisme des sous-ligues qui, selon lui, ont multiplié les stratégies et usé des moyens de bord pour organiser des championnats dans toutes les catégories. Il a, en même temps, lancé de façon solennelle la saison sportive 2021-2022 malgré la persistance de la pandémie à coronavirus. *« L'organisation des compétitions des jeunes permet à la ligue départementale d'obtenir une base élargie afin de structurer son football en pyramide. Concernant la prochaine saison sportive, la ligue organisera ses championnats au moment opportun »*, a expliqué Destin Mbouni.

La ligue, en effet, a organisé du 5 novembre au 29 décembre des championnats des équipes des moins de 15 ans, moins de 12 ans et des joueurs des moins de 9 ans. Les clubs qui ont participé à ce tournoi sont les meilleurs de leurs catégories dans les différentes sous-ligues de Brazzaville.

Au terme des rencontres qui se sont déroulées au stade annexe Alphonse-Massamba-Débat et au terrain d'Ornano, RC Elali de Talangaï a remporté le titre départemental chez les U15. Pacifique de Djiria, pour sa part, a dominé tous ses adversaires des U12 tandis que les petits de Red Star de Makelékelé ont survolé le championnat des U9.

R.Ng.

SANTÉ

La réduction du taux de mortalité maternelle fait l'objet d'un échange

La revue des activités sur le suivi de la femme enceinte des centres de santé intégrés (CSI) pilotes du projet «Mama na mwana», tenue le 29 décembre à Pointe-Noire, a pris fin par l'adoption de plusieurs récommandations visant à réduire la mortalité maternelle.

Des participants à la présentation des activités menées dans le cadre du projet «Mama na mwana»/Adiac

Depuis 2020, l'Association congolaise pour le bien-être familial (ACBEF), en partenariat avec l' Association nationale pour l'éducation prénatale, l'Association pour la promotion des prestations de santé et le Cercle d'actions pour la promotion du bien-être social, assure la mise en œuvre du projet «Mama na mwana», avec l'appui financier de l'Agence française de développement. Ce projet a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la population, en général, et la protection des droits du couple Mère-enfant, en particulier.

Ainsi, les organisations de la société civile de santé de la plateforme « Mama na mwana », préoccupées par la situation sanitaire du couple mère-enfant, se sont proposées d'apporter leur contribution à la résolution des multiples problèmes auxquels ce couple est confronté dans le département de Pointe-Noire. Une approche visant à faire adhérer les femmes enceintes aux activités liées à la consultation prénatale développées dans les différents CSI . Des consultations qui permettent précocement et correctement la prise en charge des complications liées à la grossesse et à l'accouchement.

Pour ce faire, trois CSI pilotes ont été choisis, à savoir CSI PK 8 à Tié Tié, CSI Côte matève à Ngoyo, et CSI Anne-Marie-Javouhet à Mongo Mpoukou. Plusieurs activités ont été organisées dans ces structures sanitaires, entre autres, la formation des quinze prestataires cliniques des trois CSI sur le suivi des femmes enceintes, la dotation de ces CSI en matériel et intrants nécessaires pour le suivi des femmes enceintes, la supervision des activités de suivi de la femme enceinte dans les trois CSI pilotes, la collecte des données, la formation des leaders communautaires des trois CSI pilotes.

La revue de ces activités, faite par Jean-Pierre Moussongo, coordonnateur du projet «Mama na mwana», a fait l'objet d'échanges assortis des propositions et recommandations en vue de la poursuite des activités de suivi de la femme enceinte dans les trois CSI pilotes. Au nombre des recommandations, il a été retenu l'amélioration des conditions d'accueil dans les CSI, la sensibilisation de la sage-femme sur l'importance de la fiche de femme enceinte qui doit être remplie correctement en évitant les approximations, l'accentuation de la complémentarité permanente entres les sages-femmes et les relais communautaires dans le suivi des femmes enceintes…

Signalons que dans le monde, chaque minute, une femme meurt durant la grossesse ou l'accouchement. Au Congo, le nombre de décès maternels est estimé à 436 décès pour 100 000 naissantes vivantes. Il est parmi les plus élevés de l'Afrique subsaharienne. Les complications survenues durant la grossesse et l'accouchement demeurent la cause la plus importante et fréquente de cette mortalité maternelle.

Hervé Brice Mampouya

7e ÉDITION DU MARCHÉ DE NOËL

Une collecte de jouets organisée

Lancée le 22 décembre à la Chambre de commerce, en même temps que le marché, l'opération organisée par Viany art, culture et environnement, en faveur des enfants des quartiers défavorisés de la ville se poursuivra jusqu'au 31 décembre.

Plusieurs activités y sont organisées, notamment : une exposition des produits artisanaux; des ateliers créatifs; des jeux et gain de cadeaux. L'opération de collecte qui concerne particulièrement les jouets de seconde main répond aussi au thème retenu cette année pour la 7e édition du marché de Noël, à savoir: « Objectif zéro déchets».

Viviane Okouma Mbella Tchichelle, responsable de Viany art, culture et environnement, structure organisatrice de cet événement, a indiqué : *«Nous organisons cette collecte des jouets déjà utilisés, mais en bon état, pour ne pas qu'ils se retrouvent comme déchets dans des poubelles».*

Le marché de Noël est aussi une occasion de sensibilisation des masses sur les problématiques environnementales, comme l'a expliqué Viviane Okouma Mbella Tchichelle : *« Avec les problématiques environnementales l'objectif c'est lutter contre les changements climatiques, et la réduction des déchets fait partie d'un des pôles importants. Au cours du marché de Noël on a tous types de publics. C'est un moment approprié pour toucher le maximum de personnes, afin qu'eux aussi soient des relais sur ces questions. Voilà pourquoi il y a toujours un volet sur l'éducation à la protection de l'environnement lors du marché de Noël »*. Dans ce cadre, une green day (journée vert) a eu lieu le 25 décembre. Elle a permis de sensibiliser les enfants et leurs accompagnateurs sur certaines notions importantes de la gestion des déchets.

Comme à la 6e, la 7e édition du marché de noël met aussi un accent sur les artisans et les commerçants ainsi que sur leurs actions qui, selon Viviane Okouma Mbella Tchichelle doivent être valorisées : *«Il y a beaucoup d'artisans et de commerçants qui, depuis des années, contribuent à réduire la production des déchets, mais ils ne sont pas suffisamment mis en valeur. On s'est dit qu'il était temps de mettre en lumière tous ces commerçants et artisans qui ont finalement déjà cette mission».*

«Il y a beaucoup d'artisans et de commerçants qui, depuis des années, contribuent à réduire la production des déchets, mais ils ne sont pas suffisamment mis en valeur. On s'est dit qu'il était temps de mettre en lumière tous ces commerçants et artisans qui ont finalement déjà cette mission».

Après la collecte des jouets, l'équipe de Viany art, culture et environnement descendra dans les quartiers défavorisés de la ville pour les distribuer aux enfants. Les personnes voulant contribuer à cette opération peuvent passer au marché de Noël, qui se tient sur le site d'exposition de la Chambre de commerce.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

MOTS CASÉS 10X13 • N°332

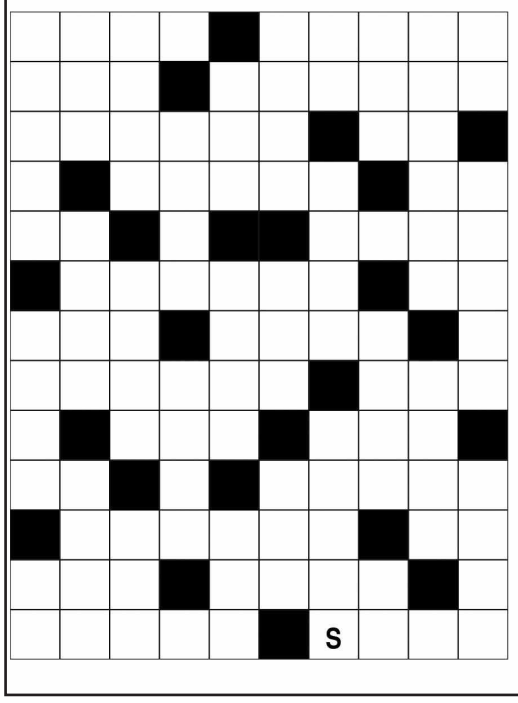

2 LETTRES
AS - EN - ES - ET - NA - NU - OR - RI - TU - VU

3 LETTRES
ADO - ARA - AUX - CRU - EMU - ETE - EUE - GAI - GRE - HUE - LAC - MES - VUE

4 LETTRES
AERE - CHEF - EDEN - EGAL - ERES - EXIL - IMBU - MUTE - ONCE - ORME - RIEN - SEME - SIRE - SOIR - SORT - SURE - TURC - USER

5 LETTRES
CADRE - EVADE - GERES - LOESS - MELES - NEUVE - SECHE

6 LETTRES
DEISTE - DEROBE - DIRECT - ELEVER - ERUDIT - ETRIER

FLÉCHÉS 12x15 • N°2120 • © FORTISSIMOTS 2021
www.fortissimots.com

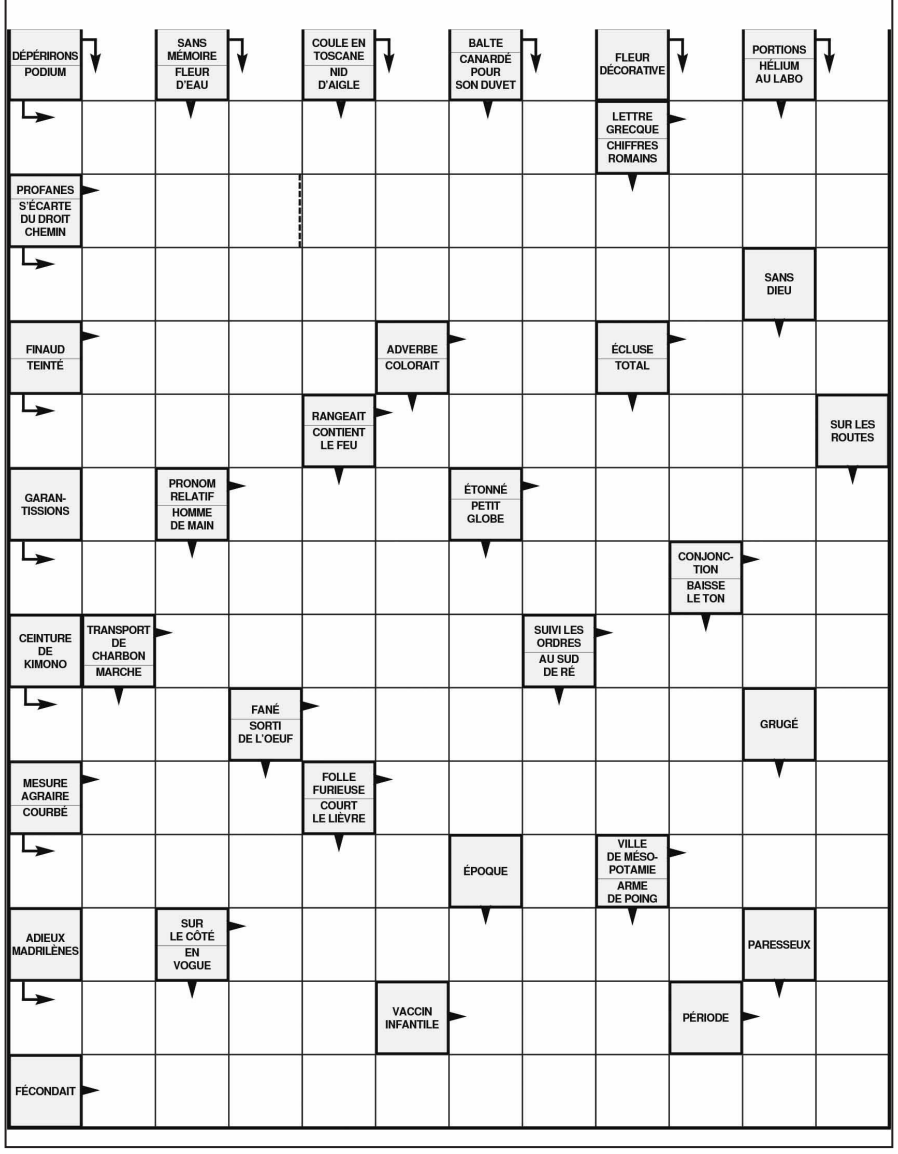

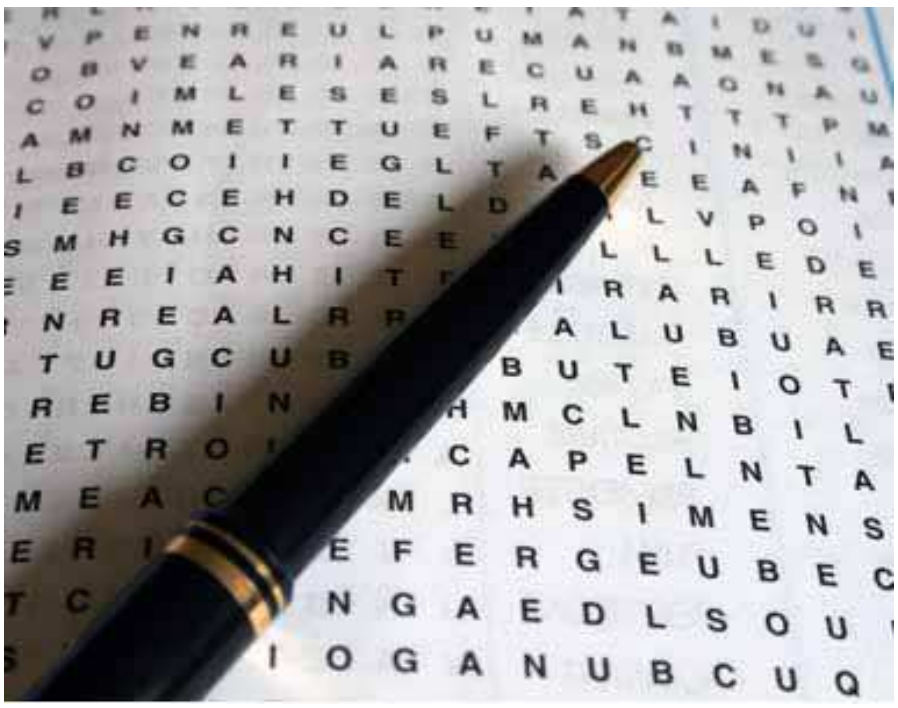

MOTS MÊLÉS • © FORTISSIMOTS 2021

A	C	C	O	R	D	D	P	L	A	C	S	E	G	E
M	A	L	I	B	E	L	L	U	L	E	T	L	A	R
A	N	C	L	V	N	I	A	L	U	O	P	A	U	F
D	O	Y	E	N	N	E	S	C	J	A	E	T	F	A
E	N	I	K	O	E	V	A	R	I	E	R	N	R	L
L	N	K	C	N	R	T	A	O	U	D	R	E	E	A
E	A	I	I	G	T	B	S	D	L	O	A	I	N	B
I	D	M	N	I	E	U	Q	I	N	Y	C	R	A	A
N	E	O	F	M	V	U	C	R	G	I	S	O	B	C
E	S	N	I	A	A	E	T	R	G	I	E	L	A	I
B	O	O	S	Y	N	O	T	O	C	N	P	A	B	L
C	N	S	O	C	L	O	L	C	I	R	B	M	O	L
L	A	B	E	U	R	N	O	J	N	O	D	I	U	E
L	T	Y	B	B	O	H	A	G	R	O	G	N	O	N
R	E	L	I	E	F	T	E	M	E	H	T	A	N	A

www.fortissimots.com

ACCORD
ANATHEME
ANIMAL
BACILLE
BALAFRE
BARJOT
BOYAU
BULOT
CANONNADE
CONFIT
CORRIDOR
COTON
COURSIER
CYNIQUE
DEVEINE
DONJON
DOYENNE
ESCARRE
GAUFRE
GROGNON
HOBBY
KIMONO
LABEUR
LIBELLULE
LICENCE
LOGICIEL
LOMBRIC
MADELEINE
MIGNON
NABAB
NICKEL
ORIENTALE
PIGISTE
POULAIN
RADICAL
RELIEF
SCALP
SONATE
TAJINE
VARIER
VASSAL

• SUDOKU • GRILLE N°594 • FACILE •

		3		8	2	4		
6	1		7		3			
	4	7		9		6		
7	8			3		2		6
	2						9	
5		1		6			3	7
		2		5		7	4	
			3		8		2	9
		9	4	2		3		

• SUDOKU • GRILLE N°587 • DIFFICILE •

	9		4		3		6	
8	4	1				2	9	3
		5	8	6	1	9		
		6	2	9	7	3		
1	6	2				8	4	7
	3		6		2		5	

INSCRIPTION DE LA RUMBA CONGOLAISE À L'UNESCO

Le ministre de la Culture et des Arts parle des avantages à tirer

Suite à l'inscription de la rumba congolaise sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, le 14 décembre dernier au siège de l'Unesco à Paris, en France, le ministre de la Culture et des Arts, Dieudonné Moyongo, a organisé un déjeuner avec la presse, le 30 décembre à Brazzaville, au cours duquel il a fait un tour d'horizon sur cette question.

Devant les chevaliers du micro et de la plume, Dieudonné Moyongo, accompagné de la représentante de l'Unesco au Congo, Fatoumata Barry Marega, et du président du Comité scientifique Congo sur la rumba, le Pr Joachim Emmanuel Goma-Thethet, a indiqué que le dossier de l'inscription de la rumba congolaise sur la prestigieuse liste du patrimoine de l'humanité a été porté collégialement par la République du Congo et la République démocratique du Congo (RDC). Il a éclairci la presse sur trois points, notamment sur le processus de l'inscription de cette rumba congolaise qui est un élément de l'identité culturelle désormais mondialement reconnu, sa sauvegarde et sa promotion conformément à la Convention de l'Unesco de 2003 et les avantages auxquels devraient tirer les deux pays.

S'agissant du premier point, le ministre a expliqué pourquoi les deux Congo ont décidé de porter conjointement le dossier de l'inscription de la rumba congolaise sur cette liste. Pour Dieudonné Moyongo, la rumba congolaise, spécificité musicale héritière des danses populaires, est née sur les deux rives du fleuve Congo, dans les villes de Léopoldville (actuelle Kinshasa) et de Brazzaville. Elle est pratiquée et vécue avec le même entrain, tant en République du Congo qu'en RDC, et même dans certains pays de la sous-région tels l'Angola, le Gabon, le

Dieudonné Moyongo posant avec les chevaliers du micro et de la plume/Adiac

Cameroun et la Centrafrique. Par le biais de la diaspora des deux Congo, la rumba congolaise a conquis d'autres espaces en Afrique, aux Antilles, en France, en Belgique et ailleurs. Elle est devenue le socle de la plupart des musiques africaines et d'ailleurs car, son impact est perceptible dans d'autres genres musicaux comme l'Afro beat, le Kizomba, le Zook, le Rap, le Coupé décalé, etc., a-t-il expliqué.

Au fil des temps, a-t-il ajouté, *« la rumba congolaise a fait preuve d'une vitalité et d'un génie exceptionnels, en tant qu'expression populaire de la cohésion sociale, en tant que vecteur de mobilisation citoyenne en faveur du développement durable de nos pays et de nos peuples, en tant que plaidoyer du panafricanisme et de la coexistence pacifique mondiale. Bref, c'est un art du vivre ensemble que nous avons le devoir de sublimer ».*

Et c'est à juste titre que l'Unesco, en ce début du XXIe siècle, a reconnu l'apport de cette musique des deux Congo dans l'accomplissement de ses idéaux à travers deux événements majeurs. A titre d'illustration, Dieudonné Moyongo a indiqué qu'en octobre 2006, en présence du président Denis Sassou N'Guesso, cet organisme des Nations unies a élevé l'artiste Jean Serge Essous, un des fondateurs de plusieurs orchestres mythiques des deux Congo, au rang d'ambassadeur de la paix pour l'Unesco. Dans cette même veine, l'Unesco a proclamé, respectivement en 2013 et 2015, les villes de Brazzaville et de Kinshasa, *« villes créatives de l'Unesco dans le domaine de la musique »*, reconnaissant en ces deux métropoles de grands foyers de la rumba, dépositaires de célèbres manifestations culturelles telles le Festival panafricain de musique et le Festival rumba parade.

C'est au regard donc de cette trajectoire de la rumba congolaise que les deux Congo ont décidé de revendiquer que ce patrimoine identitaire commun soit élevé au rang de visibilité et de légitimité culturelle mondiale à travers l'Unesco.

Les tâches à venir pour la sauvegarde de la rumba congolaise

Quant aux tâches à venir, le ministre de la Culture et des Arts a signifié qu'après l'inscription de l'élément « Rumba congolaise », les deux Congo devront mettre en pratique la stratégie de sauvegarde et de pérennisation de l'élément, conformément aux dispositions de l'article 13 de la Convention de l'Unesco de 2003, ratifiée par le Congo. Il s'agit, entre autres, de mettre en place un cadre juridique et réglementaire ; mettre en place les modalités de formation des jeunes ; encourager les recherches sur la rumba et publier les travaux desdites recherches ; construire les infrastructures répondant aux exigences de la sauvegarde et de la promotion de la musique ; Structurer le marché de la musique ; etc.

Enfin, concernant les avantages que le pays tirera de cette inscription, Dieudonné Moyongo a cité six points, à savoir sauvegarder et promouvoir l'élément qui fait partie de la mémoire (grâce au soutien technique et financier de l'Unesco) ; faire bénéficier le Congo du label de l'Unesco (c'est une marque déposée) ; reconnaître la République du Congo comme foyer originel de la rumba ; contribuer à l'essor des industries culturelles et créatives ; faire du Congo une destination touristique à l'occasion des festivals et autres événements festifs ; entretenir le sentiment de fierté nationale. *« Comme quoi, l'inscription de la rumba congolaise ne saurait être réduite à des seules préoccupations financières. Il s'agit d'un élément de notre identité culturelle qui est désormais mondialement reconnu »*, a déclaré le ministre.

Bruno Okokana

MUSIQUE

La rumba contribue au développement des deux Congo

Le ministre de la Culture et des Arts, Dieudonné Moyongo, a interpellé les artistes musiciens à plus d'engagement dans la pratique de leur métier, au cours d'un déjeuner de presse, le 30 décembre à Brazzaville, suite à l'inscription de la rumba congolaise sur la liste représentative du patrimoine culturel et immatériel de l'humanité.

Le 14 décembre dernier, l'Unesco a inscrit la rumba congolaise comme élément du patrimoine de l'humanité. Le ministre de la Culture et des Arts, Dieudonné Moyongo, qui a voulu montrer le bon côté de la musique, s'est apesanti sur le travail inlassable des artistes musiciens et paroliers suite à cet exploit. Il a souligné que leurs engagements et leurs responsabilités pour la musique devraient être une pierre angulaire. Car, pour lui, la rumba est le socle du développement d'un pays, contribuant à l'essor des industries créatives.

Ainsi, a-t-il ajouté, un cadre juridique et réglementaire devrait être mis en place, de même que les modalités de formation des jeunes pour encourager les recherches sur la rumba congolaise et publier les travaux de ces recherches et faire du

Le ministre Dieudonné Moyongo posant avec les artistes musiciens/Adiac

Congo une destination touristique à l'occasion des festivals et autres événements festifs, ainsi que de structurer le marché musical. *« Nous allons construire des infrastructures avec le Comité scientifique répondant aux exigences de la sauvegarde et de la promotion de la musique, pour permettre à nos artistes de faire valoir leurs œuvres d'esprit dans des conditions aisées et équitables »,* a promis Dieudonné Moyongo.

La musique étant l'expression populaire de la cohésion sociale, vecteur de mobilisation citoyenne, plaidoyer du panafricanisme, de la coexistence pacifique mondiale et de l'art du vivre ensemble, les artistes congolais ont cette obligation de la sublimer, la propulser pour une bonne visibilité à l'échelle mondiale, a instruit le ministre de la Culture et des Arts. Pour ce faire, un travail ardu est plus qu'attendu du côté des artistes. Point n'est plus besoin pour eux de dormir sur leurs lauriers.

Notons que c'est depuis deux ans que les deux Congo ont maximisé les efforts pour que la rumba congolaise soit inscrite comme patrimoine de l'humanité par l'organisme onusien, à travers les comités scientifiques présidés par le Pr Joachin Emmanuel Goma-Thethet pour le Congo-Brazzaville et le Pr André Yoka Lye Mudaba pour le Congo-Kinshasa.

Mondésire Ikando (stagiaire)